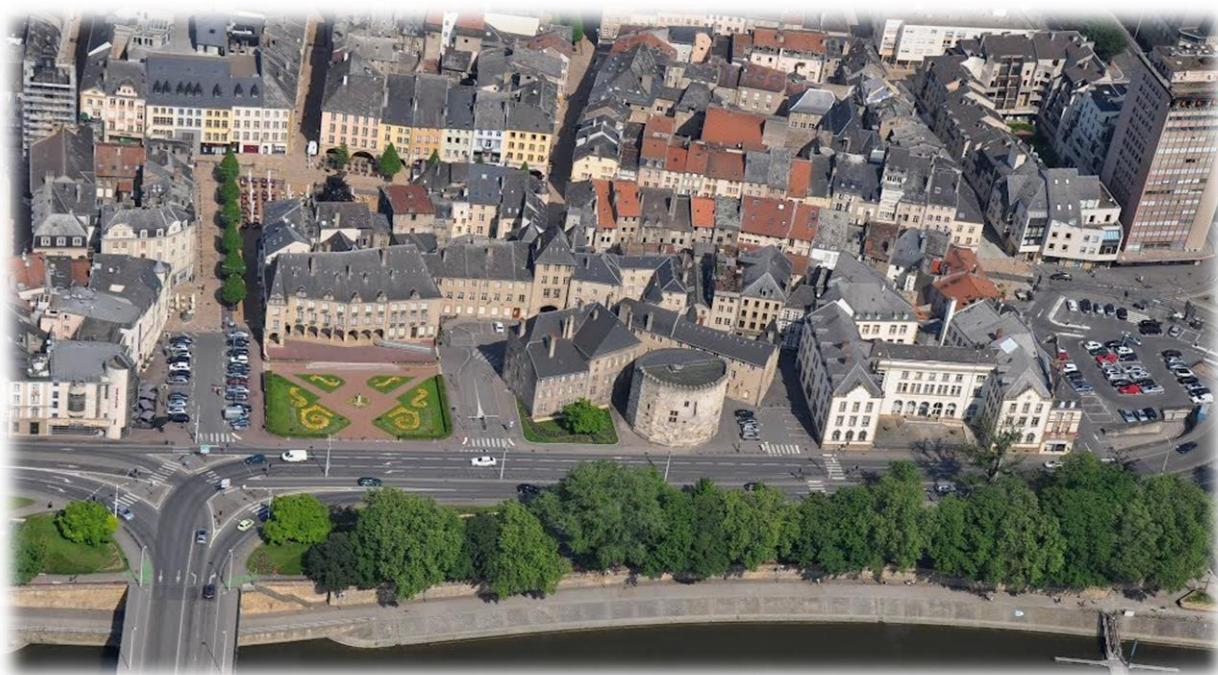




**R.O.B. BUDGET 2024
VILLE DE THIONVILLE**

Conseil Municipal du 20 NOVEMBRE 2023

Table des matières

I – Le contexte économique et financier	4
A – Perspectives économiques mondiales, une résilience malgré des difficultés persistantes	4
B –l’économie française : un voile positif	5
C. Les principales mesures du projet de loi de programmation 2023-2027 (LPFP) et du projet de loi de finances pour 2024 (PLF2024)	7
II - La situation comptable estimée au terme de l’exercice 2023	17
A – Le Budget de la Ville.....	17
B – Les Budget Annexes	21
III. L’évolution des ressources humaines	22
A. Effectifs de la Ville de Thionville	22
B. Les dépenses de personnel :	24
C. La politique 2020-2026 menée en matière de ressources humaines :	25
IV – Réalisations 2023 et Perspectives pour l’exercice 2024	26
A – Le Budget de la Ville.....	26
B – Les Budgets Annexes	38

I – Le contexte économique et financier

A – Perspectives économiques mondiales, une résilience malgré des difficultés persistantes

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	3,0
Pays avancés	2,7	1,5	1,4
États-Unis	2,1	1,8	1,0
Zone euro	3,5	0,9	1,5
Allemagne	1,8	-0,3	1,3
France	2,5	0,8	1,3
Italie	3,7	1,1	0,9
Espagne	5,5	2,5	2,0
Japon	1,0	1,4	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,4	1,0
Canada	3,4	1,7	1,4
Autres pays avancés	2,7	2,0	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,0	4,0	4,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	4,5	5,3	5,0
Chine	3,0	5,2	4,5
Inde	7,2	6,1	6,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	0,8	1,8	2,2
Russie	-2,1	1,5	1,3
Amérique latine et Caraïbes	3,9	1,9	2,2
Brésil	2,9	2,1	1,2
Mexique	3,0	2,6	1,5
Moyen-Orient et Asie centrale	5,4	2,5	3,2
Arabie saoudite	8,7	1,9	2,8
Afrique subsaharienne	3,9	3,5	4,1
Nigéria	3,3	3,2	3,0
Afrique du Sud	1,9	0,3	1,7
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	3,9	3,9	3,9
Pays en développement à faible revenu	5,0	4,5	5,2

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2023.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire, et l'exercice 2022/23 (qui commence en avril 2022) apparaît dans la colonne 2022. Les projections de croissance de l'Inde sont de 6,6 % en 2023 et de 5,8 % en 2024 (années civiles).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org

Dans son rapport de juillet 2023, le FMI estime que la croissance mondiale devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023 et 2025. Les perspectives de l'économie mondiale (PEM) restent faibles. Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales poursuivent la hausse des taux directeurs ce qui pèse sur l'activité économique.

Dans la zone euro, la croissance devrait ralentir, passant de 3,5% en 2022 à 0,9% en 2023, puis remonter à 1,5% en 2024, notamment grâce au regain d'activité dans les secteurs des services et du tourisme favorable à l'Italie et l'Espagne.

L'inflation globale mondiale devrait passer de 8,7% en 2022 à 6,8% en 2023, puis 5,2% en 2024. Mais, ces prévisions restent fragiles face aux risques d'intensification de la guerre en Ukraine ou de phénomènes météorologiques extrêmes. Cependant, les secteurs autres que celui des services, y compris l'industrie manufacturière, ont affiché une certaine faiblesse, contexte plutôt défavorable à l'Allemagne.

L'Organisation Mondiale de la Santé ne considère plus la COVID-19 comme une « urgence sanitaire mondiale ». Les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, et les coûts d'expédition et des délais de livraison des fournisseurs retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les

facteurs qui ont entravé la croissance 2022 persistent. L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages.

Le resserrement des politiques des banques centrales face à l'inflation a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays avancés ont considérablement durci leurs conditions d'octroi de prêts, ce qui réduit l'offre de crédits.

Dans la plupart des pays, la priorité reste de faire durablement baisser les prix tout en garantissant la stabilité financière.

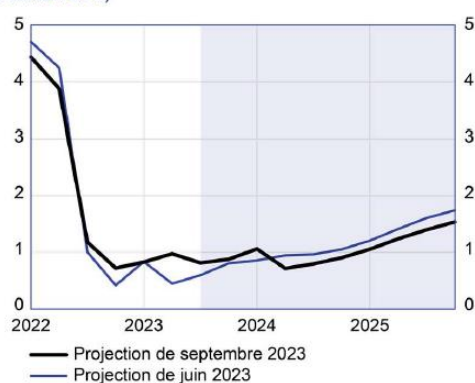
B –l'économie française : un voile positif

Une anticipation de reprise de la croissance économique française...

La France se classe au septième rang des puissances économiques mondiales, juste derrière le Royaume-Uni et l'Inde (WEF, 2022). Après avoir subi l'une des plus fortes contractions économiques parmi les pays de l'UE en 2020 (-8%) en raison de la pandémie du COVID19, l'économie française s'est fortement redressée en 2021 (+6.8%).

Croissance du PIB réel, en comparaison de la Prévision de juin

(glissement annuel en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise énergétique qui a suivi ont freiné la reprise en réduisant le pouvoir d'achat des consommateurs. La croissance économique de la France a ralenti à 2.5% en 2022 et diminué à 0.9% en 2023.

Selon la Banque de France, la France devrait voir une reprise progressive de son économie et sortir progressivement de l'inflation sans récession. La consommation des ménages regagnerait toutefois en vigueur, dans un environnement où l'inflation recule.

Les prévisions de croissance sont à 0,9% en 2024 et 1,3% en 2025.

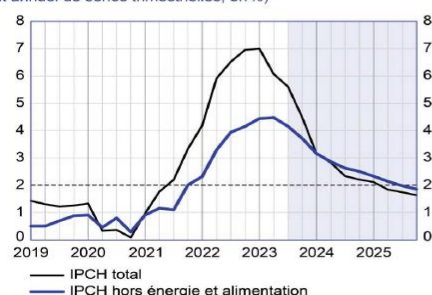
... un ralentissement de l'inflation...

L'inflation atteindrait 5,8% en moyenne annuelle en 2023 et 2,6% en 2024, un reflux moins rapide qu'escompté du fait d'une remontée des cours du pétrole, l'Arabie Saoudite et la Russie ayant volontairement réduit leur offre.

Selon la Banque de France, ces nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires.

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

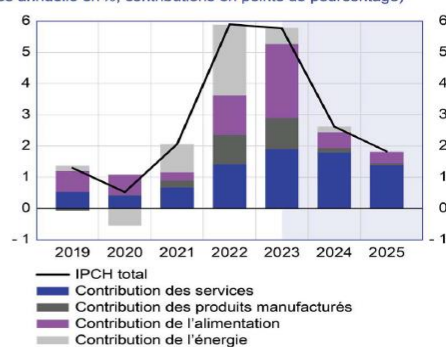


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

La hausse des prix des produits manufacturés reviendrait, elle aussi, rapidement sur un rythme modéré à partir du second semestre 2023, traduisant la poursuite du net recul des prix de production de l'industrie entamé au premier semestre, à la suite de celui des prix d'importation.

La hausse des prix des services serait en revanche plus persistante, tirée plus durablement par les salaires, sous l'impulsion notamment des revalorisations du SMIG et des salaires négociés au niveau des 3.5% en métropole, qui devrait permettre de contenir la hausse des loyers. In fine, la hausse des prix des services atteindrait de façon retardée son pic au quatrième trimestre 2023, avec un glissement annuel de 4.5% et ne commencerait globalement à ralentir que début 2024.

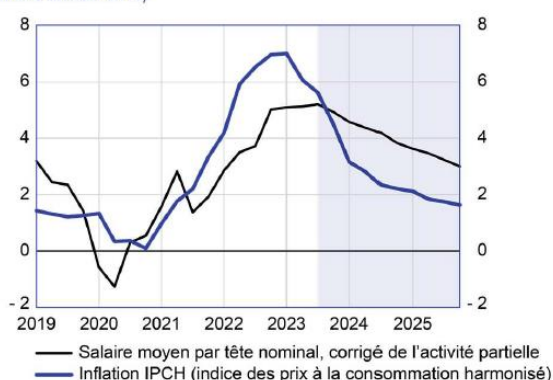
Bercy prévoit une inflation totale limitée à 2,6% en 2024. En l'absence de nouveau choc sur les matières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 1,8% - 2% en 2025.

... une accélération du pouvoir d'achat...

Même si le ressenti reste plus négatif, le pouvoir d'achat des ménages progresserait en moyenne à l'horizon 2025 grâce essentiellement au rétablissement des salaires réels.

Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur Marchand et inflation

(glissement annuel en %)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

Selon la Banque de France, la consommation des ménages enregistrerait une accélération après s'être grippée (0%) en 2023, elle progresserait de 1,8% en 2024 et 1,5% en 2025.

Le salaire moyen par tête augmenterait de 5,3% cette année, de nouveau porté par le versement de « la prime de partage de la valeur ». En 2024, il progresserait encore de 3,1%, soit supérieur à l'inflation attendue.

... mais une répercussion retardée sur le taux chômage.

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

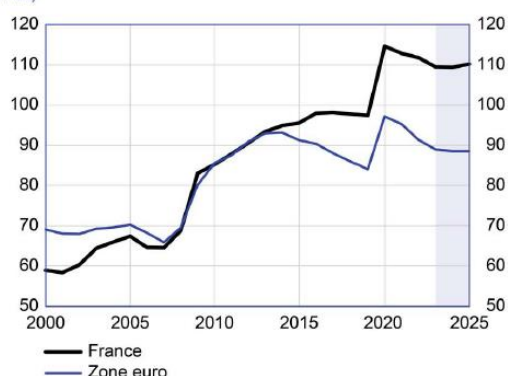
Concernant l'emploi, la Banque de France anticipe un repli modéré qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7.8% en 2025 (contre 7,3% en 2023), un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid.

Le gouvernement ayant comme objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2027, soit avoir un taux de chômage à moins de 5%.

La situation des entreprises serait résiliente avec un taux de marge qui resterait légèrement supérieur à celui observé avant la crise du Covid.

Dette publique en France et en zone euro

(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

Cette situation favorable des ménages et des entreprises aurait cependant pour contrepartie un taux d'endettement public qui demeurerait à environ 110% du PIB en 2025, soit un taux nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro (88.5%), qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025.

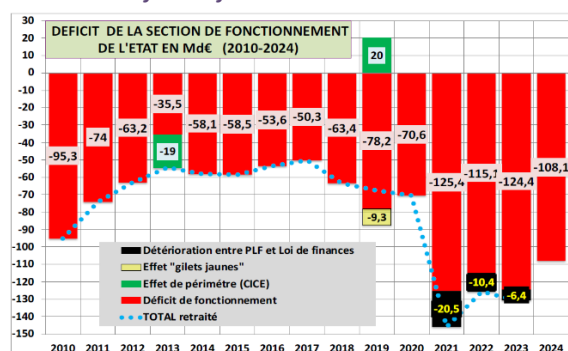
C. Les principales mesures du projet de loi de programmation 2023-2027 (LPFP) et du projet de loi de finances pour 2024 (PLF2024)

Après deux années 2020 et 2021 difficiles par suite des conséquences de l'épidémie de Covid-19, le projet de loi de finances pour 2022 était fondé sur une reprise économique avec pour objectif un rétablissement progressif des finances publiques avec une prévision de croissance 2022 à hauteur de 4 % permettant au déficit public de diminuer à 4,8 % du PIB.

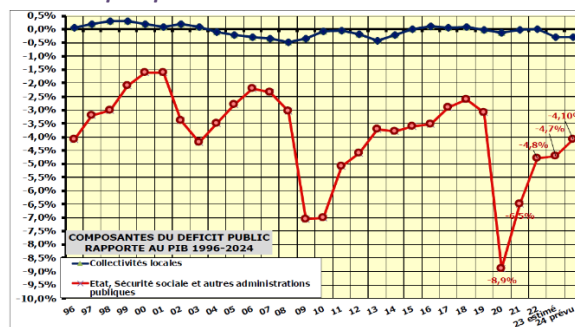
Pour autant, les déficits budgétaires et la dette publique dépassent encore les niveaux antérieurs à la pandémie du COVID-19. Le gouvernement est obligé de procéder à un rééquilibrage budgétaire crédible à moyen terme pour retrouver une marge de manœuvre budgétaire et garantir la viabilité de la dette.

L'objectif global de Bercy est de réduire le poids des dépenses de près de 4 points de PIB entre 2022 et 2027, passant de 57,7% en 2022 à 53,8% en 2027, tout en « investissant 7 milliards supplémentaires dans la transition écologique ». Le projet de loi de finances projette un ajustement budgétaire de 0,5% du PIB en 2024.

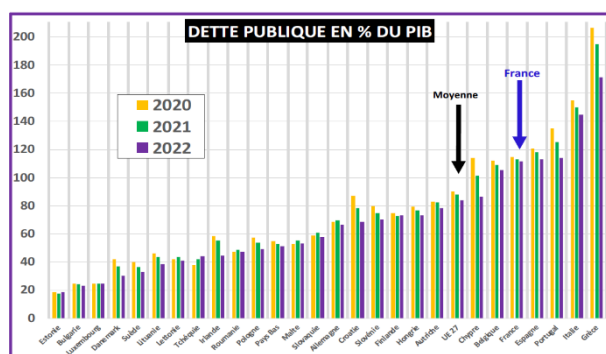
¹Evolution du déficit de fonctionnement



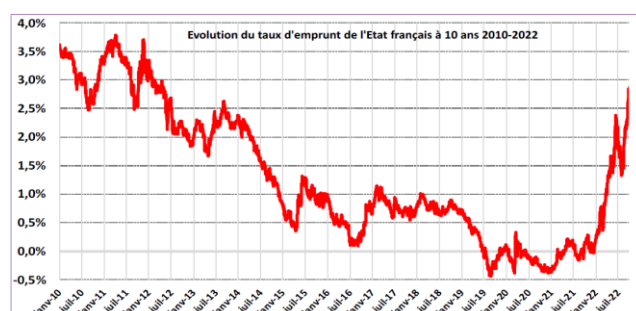
Les comptes publics 1996 - 2024



Valeur du PIB: 2501 Md€ en 2021 et 2639 Md€ en 2022



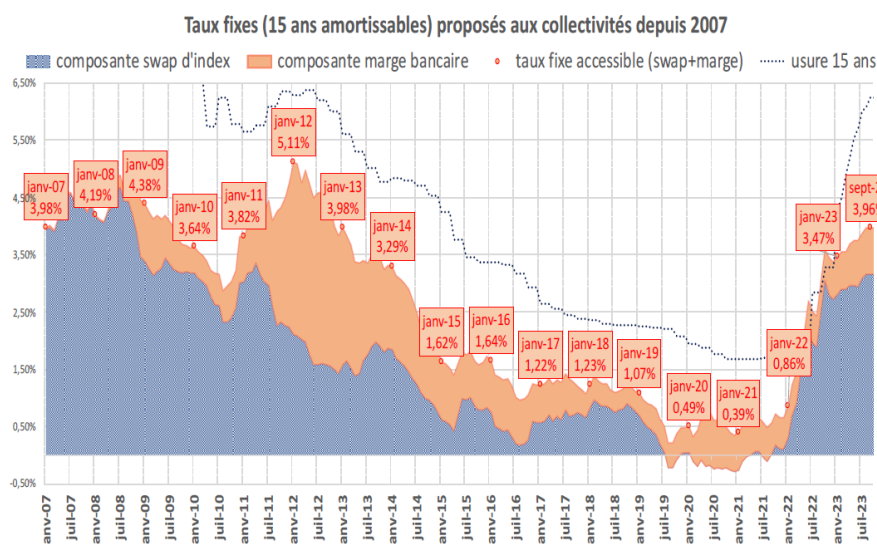
Au sein de l'Europe, pour le poids relatif de l'encours, la France se situe au 23^{ème} rang, la moyenne de l'Union Européenne étant à 84%.



De plus, après avoir bénéficié de taux d'emprunt très bas, la situation s'inverse dès 2022, l'OAT 10 ans (taux d'emprunt de la France) est passé de 0% à plus de 3%. Les intérêts de la dette passent de 36,2 Milliards d'euros à 52,2 Milliards d'euros entre le PLF2020 et PLF2024.

En conséquence, l'impact sur les taux consentis aux collectivités locales connaît une augmentation rapide et atteignent des niveaux comparables aux taux d'il y a 15 ans.

¹ Source des graphiques – Cabinet Michel KLOPFER – Formation du 23/10/2023



Concernant les collectivités locales, la Cour des Comptes dans son rapport a constaté que l'année 2022 s'est finalement terminée avec un accroissement global des marges des collectivités grâce à la dynamique de TVA (+9,1%), cette situation macroéconomique masque une réalité différenciée selon le type de collectivité :

- **Les régions ont été moins impactées par l'inflation**, compte tenu de leurs types de dépenses principalement constituées de subventions. Ajoutée à la croissance de la TVA, leur épargne brute a crû de plus de 8% en 2022 ; leur épargne nette demeure néanmoins toujours inférieure au niveau de 2019 ;
- **Les départements ont connu une croissance de la TVA et aussi des DMTO**. Cumulée à une rétractation de leurs dépenses de RSA, les départements ont globalement connu une amélioration de leur marge financière également ;
- **S'agissant du bloc communal**, si la situation globale est en accroissement (+5,1 % de croissance de l'épargne brute), on note dans le détail que cette amélioration se concentre sur les EPCI (+9% d'augmentation de l'épargne brute) avec une quasi-stagnation pour les communes (+1,8%) du fait d'une dynamique fiscale moindre et d'un poids des dépenses d'énergie plus important sur les communes (4,7% des dépenses contre 2,2% pour les EPCI). Seules 3% des communes ont vu leur épargne brute croître en 2022 contre 59% des EPCI

Seulement la situation des collectivités pour 2023 s'annonce moins favorable. La cour des comptes anticipe une rétractation de l'épargne brute des l'ensemble des collectivités à l'exception des EPCI :

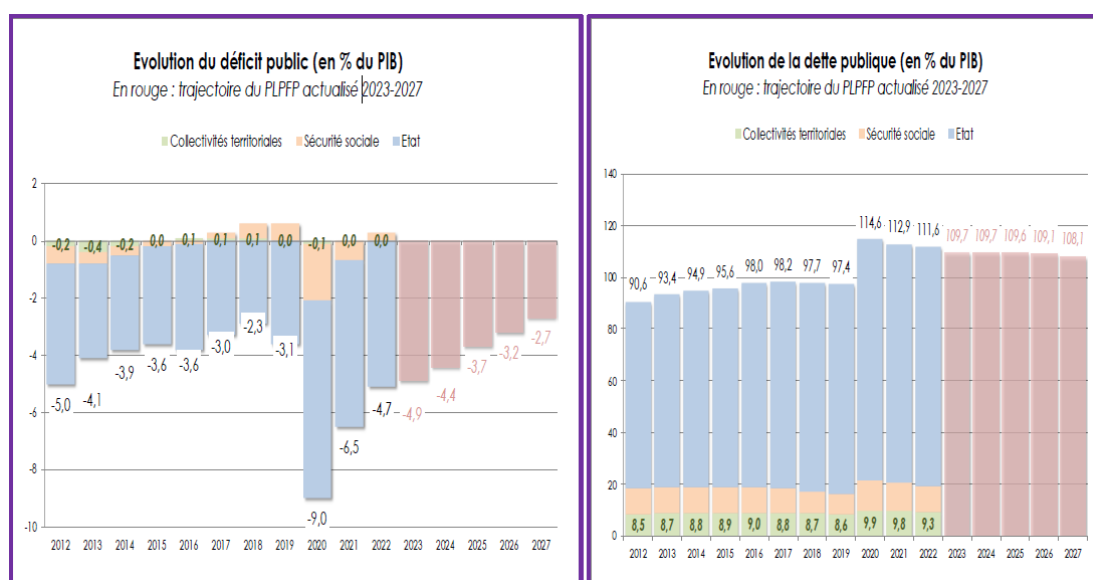
- **La croissance des recettes s'annonce moindre**. Notamment la TVA est en nette cumul par rapport à 2022 (+4,5% contre +9,1%) ne permettant pas la même absorption de l'inflation. De plus, la hausse des taux d'intérêts et de la crise immobilière devraient connaître sa traduction en termes de DMTO (-20% simulés sur les départements et les communes de plus de 5000 habitants ; les autres devraient connaître un impact en différé d'1 an)
- **La hausse des dépenses continue**. L'inflation est maintenue avec un effet retard notamment sur les prestations de services. Les charges de personnel sont impactées en année pleine par les diverses mesures enregistrées (hausse du point d'indice en 2022 et en 2023, revalorisation indiciaire, tout comme le RSA revalorisé à trois reprises depuis 2022. Enfin, la hausse des taux d'intérêt provoque un accroissement des frais financiers pour la première fois depuis 2016.

C'est dans ce contexte que l'Etat présente le PLF2024 et une nouvelle fois cette année la loi de programmation 2023-2027.

Depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat présente des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Cette technique s'apparente à celle du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) d'une assemblée locale. Le projet de la 6^{ème} loi de programmation 2023-2027 avait été présenté avec le PLF20223. Il a été rejeté par l'Assemblée Nationale à l'automne 2022, après avoir été sensiblement modifié par le Sénat. Actualisé à l'été 2023, pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture, il a été voté à l'Assemblée Nationale par la procédure du 49-3 appliquée à une session extraordinaire le 29 septembre 2023 et il est examiné par le Sénat en octobre 2023.

Les objectifs poursuivis par la loi de programmation sont les suivants :

- Concernant le déficit public : de revenir au-dessous de 3% en 2027
- Concernant la dette publique : stabiliser cette dernière autour de 108% du PIB alors que la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne est revenue à 84% dès 2022



La déclinaison entre les niveaux d'administration a évolué depuis l'an dernier pour prendre en compte une détérioration des comptes des collectivités locales estimée pour 2023 et prévue pour 2024.

	REALISE	ESTIME	PREVU	PREVU	PREVU	PREVU
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PLPFP actualisé Sept.2023						
Administrations centrales	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations sociales	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%
Administrations locales	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%

Dans les 20 dernières années, les collectivités n'ont jamais fait mieux qu'un excédent de +0,1% sur un exercice. Un excédent de +0,4% représenterait sur la base du PIB actuel un désendettement net de 10 Milliards d'euros, soit plus de 4% de l'encours total des APUL² à fin 2022.

² APUL (Administration Publiques Locales) = Communes, EPCI, départements, régions, syndicats, CCAS, Caisse des écoles, SDIS, CNFPT, Lycées, Collèges, autres EPIC, chambres consulaires...

Pour les collectivités locales, l'article 16 du PLPFP prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement autour de l'inflation -0,45% à -0,50 % entre 2024 et 2027, soit un taux de progression des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) de :

	2023	2024	2025	2026	2027
Taux de progression des DRF	4,80%	2.00%	1.60%	1.30%	1.30%
Inflation	4,90%	2,50%	2%	1,75%	1,75%

Le projet de contractualisation envisagé l'année dernière est entièrement retiré de la nouvelle version du PLPFP.

En revanche, le plafonnement des concours reste en vigueur.

- **Le Plafonnement des concours encadrés sur la période**

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales suivant un plafonnement prévu à l'article 13 du PLPFP (concours PSR + RCT hors TVA et hors TVA des régions et collectivités territoriales uniques).

Compte tenu de l'exclusion de la TVA, cette norme est très inférieure à l'inflation prévue par le PLPFP : 1,07% entre 2023 et 2024 puis 0,58% ensuite.

	LF 23	PLF 24	25	26	27
TOTAL CONCOURS DE L'ETAT	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
TOTAL HORS MESURES EXCEPT.	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043
dont FCTVA	6 700	7 104	7 625	7 884	7 786
dont Relations avec collect.terr. (RCT)	4 096	4 151	4 151	4 172	4 172
dont Prélèvement sur recettes (PSR)	36 960	37 347	37 585	37 824	38 075
dont TVA des régions (ex DGF)	5 090	5 378	5 579	5 780	6 011
ASSIETTE DU PLAFONNEMENT	41 057	41 498	41 737	41 997	42 246
Evolution n/n-1		1,07%	0,58%	0,62%	0,59%

A noter toutefois que le précédent plafonnement n'a pas été appliqué.

- **Les dotations de l'état au PLF2024**

Les aides exceptionnelles versées aux collectivités disparaissent en 2024. Les financements se spécialisent et verdissent.

Le poids effectif des Collectivités Territoriales représente 114.6 Milliards d'euros (Md€) contre 114,8 Milliards d'euros en PLF2023 (en crédits de paiements (CP)) :

Les concours encadrés à +1,07 % en 2024 et 0,58% au-delà :

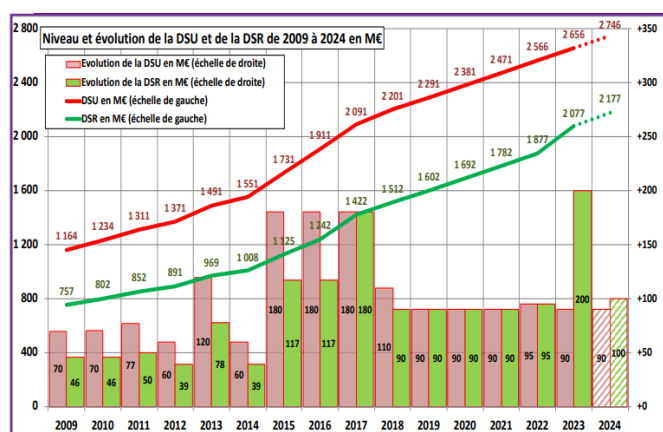
- Dotations dont DGF (27,1 Md€) et DC RTP, principale variable d'ajustement (2,8 Md€) : 37,35 Md€
- Mission RCT du Ministère de l'Intérieur dont DETR, DSIL, DPV (1,7 Md€) : 4,3 Md€

Non plafonnés par la LPFP :

- FCTVA : 7,1 Md€

- Autre concours (Subventions des Ministères dont Fonds verts (5,7 Md€), produit des amendes et radars) : 6,4 Md€
- Dégrèvements fiscaux : 4.3 Md€
- Décompte hors PLF : la part de TVA attribuée aux Régions, Départements, EPCI et ville de Paris et la nouvelle attribution 2023 pour le bloc communal et les départements suite à la suppression totale de la CVAE (49,2 Md€).

Les mesures exceptionnelles envers les communes mises en place en 2023 sont supprimées, aides à l'énergie et aux augmentations salariales notamment ainsi que l'abondement exceptionnel sur la DGF. Le plan de relance est terminé.



Au sein de la DGF :

- La Dotation Forfaitaire voit le mécanisme de l'écêtement de nouveau appliqué
- la DSR voit son enveloppe augmentée de 100 millions d'euros
- la DSU à hauteur de 90 millions,
- la DNP reste stable et
- le fonds de péréquation départemental est augmenté de 10 millions d'euros.

En conséquence, les variables d'ajustement de l'enveloppe normée dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRT), principale variable d'ajustement, doivent baisser de 67 millions d'euros en 2024 (contre 15 seulement en 2023). Au regard de la situation financière projetée, la baisse concernant la DCRT du bloc communal sera la plus basse avec seulement -1,3% (-1,6% pour les départements et -4,3% pour les régions) d'autant plus que seulement 0.05% des communes touchent encore de la DCRT, ce qui est le cas de la ville de Thionville.

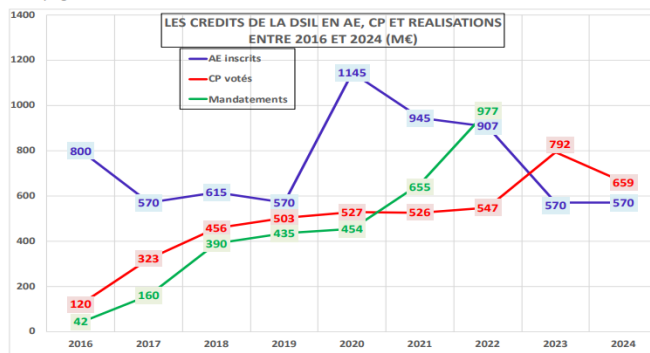
Par ailleurs, l'Etat a annoncé 1 Md€ supplémentaire sur les Fonds Vert afin de financer les projets des collectivités concernant prioritairement :

- La rénovation des écoles
- Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Concernant ces Fonds vert, les crédits ne sont plus spécialisés. La loi de finances 2023 individualisait 1,5 Md€ en autorisation d'engagement, mais seulement 375 millions d'euros en crédits de paiement. En PLF2024, cette spécialisation a disparu, les crédits sont globalisés dans les subventions des Ministères, à enveloppe constant.

Concernant les autres concours d'investissement en 2024, les Dotations (DETR et DSIL) verdissent aussi ; 30% des fonds DSIL et 20% des Fonds DETR sont fléchés à la transition écologique.

Pour la DSIL, les consommations étaient également modestes jusqu'en 2020 mais la DSIL exceptionnelle post Covid (950 M€ d'AE répartis sur 2020 et 2021) a permis d'amorcer un rattrapage sur les consommations 2022.



La DSIL, Dotation de soutien à l'investissement local passe à 570 M€ en AE et 549 M€ en BP pour 2024.

La DPV, Dotation Politique de la Ville, passe à 150 M€ en AE et 128 M€ en CP.

Concernant le FCTVA, une enveloppe nouvelle de 364 Millions d'Euros pour donner suite à l'extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrains.

Impacts sur le budget de la ville :

- La ville de Thionville n'a pas été éligible des fonds de soutien exceptionnels
- Au regard de l'enveloppe encadrée, la Ville de Thionville est bénéficiaire de la Dotation Forfaitaire de la DGF, de la DSU de la DPV et de la DNP et perçoit une dotation importante au titre de la DCRTP.
- Chaque année des projets sont présentés au titre de la DSIL.

➤ Les autres mesures :

Dotation des titres sécurisés (100 M€) : majoration de +47,6 millions d'euros pour accroître la délivrance des titres d'identité par suite des engorgements constatés depuis la fin de la crise sanitaire.

Lutte contre les violences aux élus : 5 M€ de dotations nouvelles pour donner suite aux décisions prises après les violences urbaines de juin 2023.

Bouclier tarifaire énergie : Maintien en 2024 pour les collectivités de moins de 2 millions d'euros de recettes, de moins de 10 ETP et ayant souscrit une puissance de moins de 10 KA

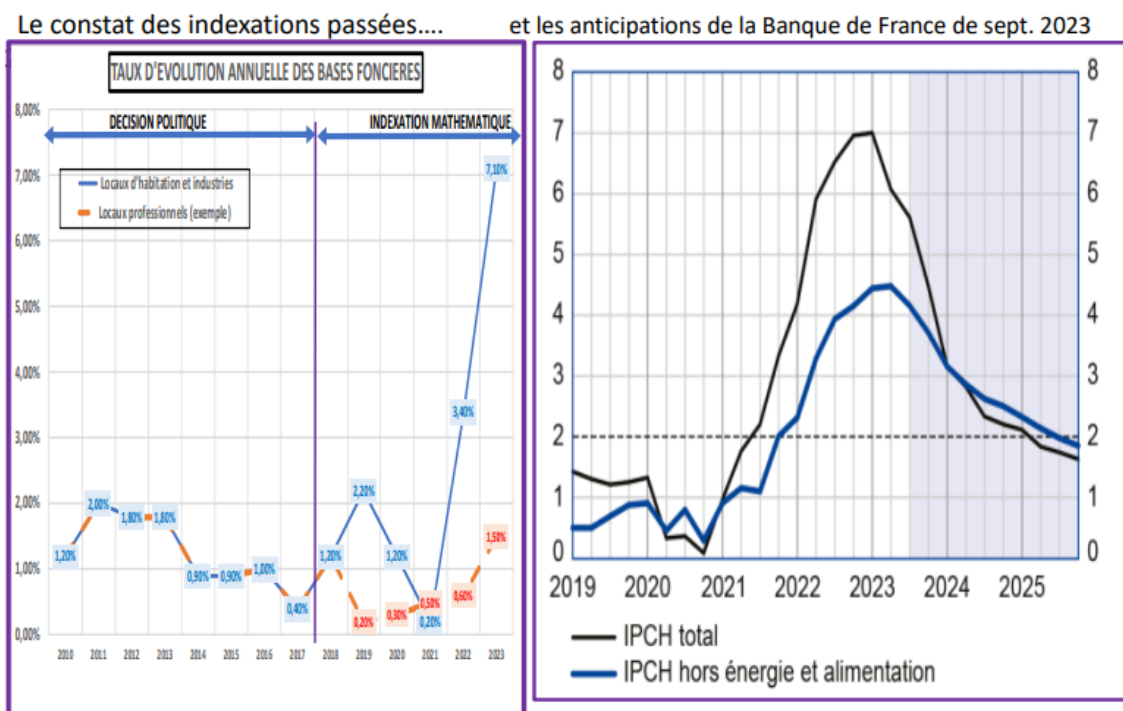
Le FCTVA est maintenant automatisé pour toutes les communes. Cette procédure a accéléré les versements. A fin octobre 2022, 88% des crédits de l'année avaient été versés contre 69% à la même période de 2021. LE PLF2024 annonce pour la fin de l'année 2023 un bilan du cycle complet des 3 années d'automatisation et le cas échéant des « mesures correctrices » en cas de surcoût excessif pour l'Etat (évaluation de +250 M€).

• Les mesures fiscales et divers

➤ La revalorisation des bases cadastrales

Chaque année, la loi de finances donne lieu à revalorisation forfaitaire des bases cadastrales qui a longtemps porté sur les deux taxes foncières et la taxe d'habitation et qui est dorénavant limitée, s'agissant de cette dernière, à sa part résiduelle portant sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Depuis 2018, le taux d'indexation pour l'année n est fixé de manière mathématique suivant l'évolution de l'indice des prix INSEE sur la période du 1^{er} décembre n-2 au 30 novembre n-1 qui devrait être compris entre 4% et 5%.



➤ Autres mesures fiscales

Afin d'inciter à la rénovation lourde du parc locatif social ancien, le PLF2024 prévoit de faire bénéficier les logements les plus anciens réhabilités d'une exonération de longue durée de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à l'instar de celle dont bénéficient les constructions neuves. Seront ainsi éligibles à ces exonérations les logements locatifs sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux permettant cumulativement une amélioration de leur performance énergétique et environnementale avec le passage d'un classement « F » ou « G » avant travaux à un classement « B » ou « A » après travaux, et le respect des normes d'accessibilité, de qualité sanitaire ou de sécurité d'usage à l'issue des travaux. L'exonération de 15 ans est portée 25 ans pour les agréments demandés avant le 31 décembre 2023. Il n'est pas précisé si cette exonération sera éligible à une compensation par l'Etat.

Evolution des zonages ruraux et urbains : Le dispositif des Quartiers prioritaires (QPV) est prorogé en 2024 ainsi que l'abattement de taxe foncière sur les logements sociaux. La révision des zonages interviendra après la signature des nouveaux contrats de ville.

Le devenir des indicateurs de potentiel fiscal (PF) et d'effort fiscal (EF) : Par suite des différentes réformes fiscales depuis 2020, les indicateurs du potentiel fiscal et d'effort fiscal voient leurs composantes évoluer. Or ces indicateurs entrent dans le calcul des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. Des communes peuvent donc être pénalisées alors que leur situation n'a pas évolué, mais juste

mathématiquement. Un système de neutralisation avait été mis en place en 2022, puis remis en cause en 2023. Pour les communes, le système initial reprend, le lissage prévu à compter de l'exercice 2023 s'appliquera en 2024 à raison d'une réintroduction progressive (20% en 2024, 40% e, 2025, 60% en 2026, 80% en 2027) pour application complète en 2028. La neutralisation de l'effort fiscal et de l'impact du FPIC suivra le même calendrier.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales doivent s'adapter à des nécessités environnementales et sociétales.

En premier lieu, la transition écologique : après l'accord de Paris, l'ensemble des acteurs de l'activité économique de la France, dont les Collectivités Locales, doivent et devront encore sur plusieurs années mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. L'urgence d'une intervention en faveur du climat s'est encore accentuée face à la sécheresse de cet été. Selon l'institut de l'économie pour le climat I4CE, les besoins d'investissement par les Collectivités sont estimés à 12 milliards d'euros d'ici à 2030 auxquels s'ajoute le besoin d'emploi de personnels spécialisés (estimés à 12 000 agents) dans le « climat » qui vont augmenter les dépenses de fonctionnement. Ces nouveaux agents devront assumer de nouvelles missions telles que la maîtrise d'ouvrage des investissements « climat » et l'animation d'une dynamique de décarbonation des acteurs des territoires. Le gouvernement, dans le projet de loi de finances 2024, tend à confirmer la généralisation des budgets verts pour les collectivités par la volonté d'harmoniser cette démarche en mettant un cadre législatif.

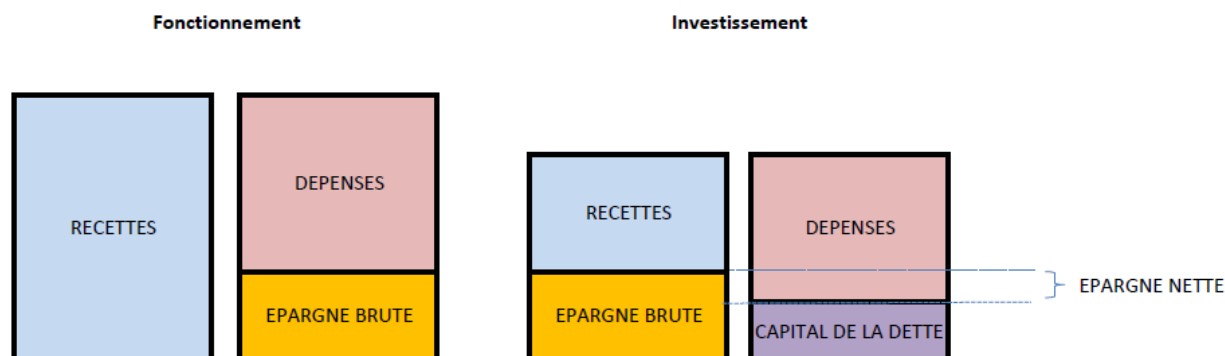
Ensuite, la transition financière : par suite de la réforme de la fiscalité locale, les ressources des régions, départements, des communes et de leurs groupements ont connu une modification structurelle qui nécessite une adaptation tant dans la stratégie fiscale que dans les outils de prospective budgétaire pour tenir compte d'une dépendance plus marquée au contexte économique national. Les départements touchent de la TVA contre leurs produits fiscaux ; les communes, bien qu'elles conservent le produit de la taxe foncière, voient d'une part, diminuer leurs marges de manœuvre et d'autre part, évoluer la relation avec les citoyens. Compte tenu de leurs finances, les Maires doivent de plus en plus arbitrer les services et investissements municipaux non plus entre les habitants et les usagers mais entre les propriétaires et les usagers. À cette réforme fiscale, s'ajoutent un changement dans les calculs des indices et indicateurs pris en compte par l'État pour le calcul des dotations diverses et notamment de péréquation. Face à ces incertitudes, la santé financière des collectivités locales peut évoluer d'une année sur l'autre.

II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2023

A – Le Budget de la Ville

1. L'épargne nette positive, préalable indispensable au retour de l'investissement

L'épargne nette est la pierre angulaire du maintien d'un niveau d'investissement minimum. Elle correspond à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.



La bonne tenue de l'épargne nette est ainsi directement liée au remboursement du capital de la dette, qui ne doit pas être trop important, et à celle de l'épargne brute, c'est-à-dire d'un différentiel positif entre recettes et dépenses de fonctionnement.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023 prévisionnel
Recettes de gestion	56 248 935	53 424 389	54 917 085	57 501 543	59 582 886
Dépenses de gestion	46 996 073	45 647 747	44 342 705	46 732 908	48 538 239
Epargne de gestion	9 252 862	7 776 642	10 574 380	10 768 635	11 044 647
Autres recettes (hors cessions)	291 462	873 752	212 891	467 722	170 708
Autres dépenses	1 294 526	1 488 160	1 105 121	1 147 159	2 087 302
Epargne brute	8 249 797	7 162 235	9 682 150	10 089 198	9 128 053
Ammortissement du capital de la dette	7 344 280	7 516 412	7 691 568	7 136 233	7 281 384
Dont dette EPFL	85 583	331 208	264 485	180 608	180 608
Epargne nette	905 517	- 354 177	1 990 582	2 952 965	1 846 669

L'épargne nette de la Ville de Thionville, positive depuis 2016 s'est contractée en 2020, en raison de la période de confinement et de la crise sanitaire. En 2021, l'épargne nette de la Ville de Thionville s'est confortée pour atteindre 2 millions d'euros.

En 2022, les recettes très dynamiques ont atténué l'impact d'une hausse des dépenses dues à l'inflation d'une part, à l'augmentation réglementaire des charges de personnel d'autre part, l'épargne nette a atteint 3 millions d'euros. L'année 2023 annonce un résultat en légère baisse mais restant à un niveau soutenu, conséquence d'une inflation et d'une hausse des taux d'intérêt subis tout au long de l'année. Les objectifs financiers de la ville fixés en 2020 ont ainsi été largement tenus.

D'une part, la reprise des produits du domaine constatée sur l'année 2022 s'est poursuivie en 2023 avec une hausse attendue de plus de 1%. L'année 2023 sera marquée par un produit fiscal élevé par suite de l'augmentation nationale des bases de 7% et de l'instauration de la taxe sur les logements vacants afin de réduire la tension locative immobilière. Cette recette supplémentaire doit plutôt être analysée comme conjoncturelle, les biens immobiliers pouvant être remis en location.

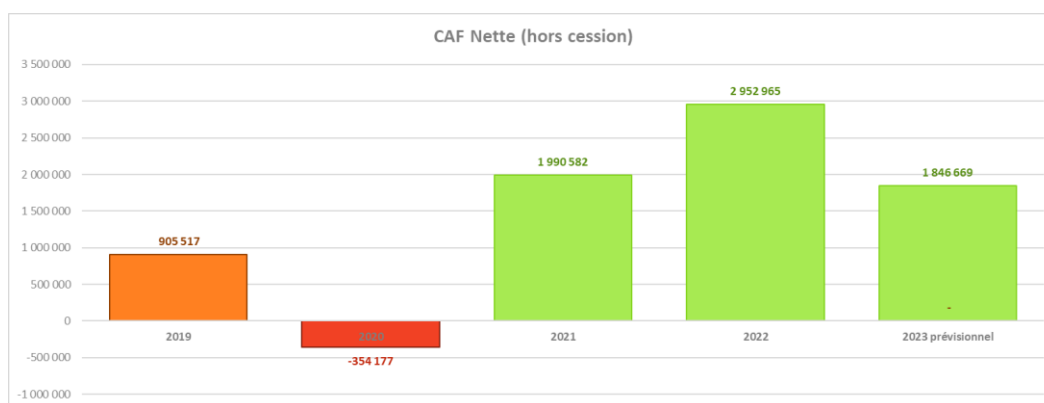
De plus, la loi de finance 2023 a été particulièrement favorable aux communes via la Dotation Globale de Fonctionnement et les mesures spécifiques mises en place pour lutter contre l'inflation des dépenses de fluides et l'augmentation des charges de personnel pour donner suite aux décisions gouvernementales. Ces dernières mesures étaient destinées aux communes les plus en difficulté, aussi, la ville de Thionville a bénéficié seulement des augmentations des dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire (+ 71k€), la Dotation de solidarité urbaine (+28 k€).

La masse salariale a quant à elle aussi été contenue ces dernières années, mais pour 2023 l'impact des augmentations générées par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), la hausse des cotisations ainsi que celle du point d'indice sont plus importants. De plus, la politique sociale de la ville et la reprise des embauches sur emploi vacant conduisent à une augmentation à venir des charges de personnel pour 2024.

Concernant la dette, le désendettement amorcé en 2015 jusqu'en 2019 a permis la réduction des annuités de la dette (intérêts et capital) à payer chaque année. En 2021, un emprunt COVID de 1,4 million d'euros avait cependant été contracté. Il sera remboursé en 2025.

Les charges d'intérêts ont diminué jusqu'à 2021 grâce aux taux particulièrement favorables depuis 6 ans et au désendettement réalisé (-51 % entre 2014 et 2020). Cette tendance s'inverse totalement dès 2022. En effet, en conséquence directe de l'inflation, les banques centrales ont augmenté régulièrement leurs taux directeurs depuis 2022. La charge de la dette a donc augmenté de 6.34 % en 2022. Celle supportée sur l'exercice 2023 a doublé, mais il est à noter que cette augmentation n'est pas seulement due à l'effet taux, mais aussi à la souscription de l'emprunt de 6 500 000 € en 2022 en décembre et de l'emprunt 2023 d'un montant de 6 000 000,00 € signé en mars avant les nouvelles hausses annoncées ; leur impact est quasiment de 100% sur l'exercice 2023.

Pour 2024, la charge de la dette devrait encore être importante, même si un fléchissement des taux est attendu pour la 2^{ème} partie de l'année.



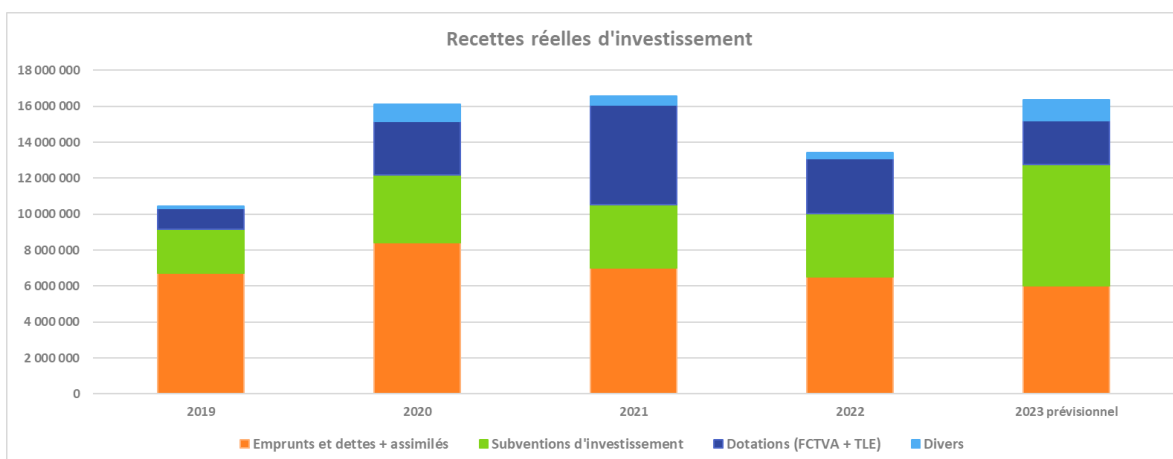
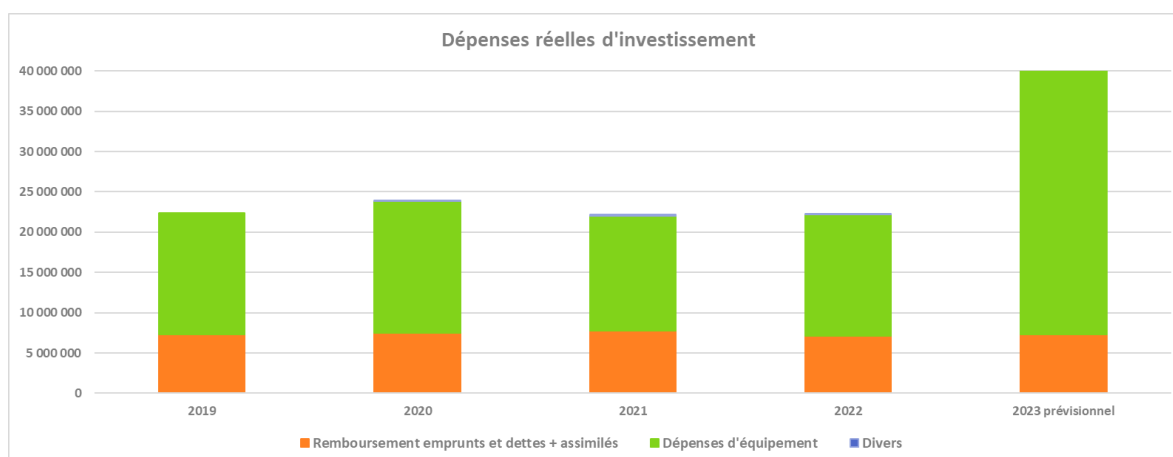
Les cessions ont diminué à compter de 2019 par rapport aux années 2017 et 2018 pour atteindre un montant quasi nul en 2021 et 2022. Elles avaient permis ces dernières années le désendettement de la Ville de Thionville. En 2023, les cessions atteignent 815 k€ à fin septembre.

Certaines cessions n'ayant pu se réaliser en 2022 ni en 2023, le niveau progressera à nouveau les années suivantes.

Le niveau d'investissement avait été réduit entre 2016 et 2018 afin d'assainir les finances de la Ville à environ 12 M€, soit le niveau moyen des investissements réalisés par les villes de même strate.

Avec le lancement de nouveaux projets structurants pour la Ville, le niveau d'investissement en 2022 a atteint 25 M€, celui de 2023 devrait atteindre 31 M€ et devrait se poursuivre à des niveaux importants afin de poursuivre le développement de la Ville. Une recherche active des subventions est effectuée pour chaque projet. Ce niveau important d'investissement se poursuivra comme prévu en 2024 et 2025, la ville ayant retrouvé sa capacité de financement des investissements.

En 2023, la Ville percevra un FCTVA à hauteur de 1 968 523 €, soit sensiblement du même montant qu'en 2022 (1 997 652,00 €).

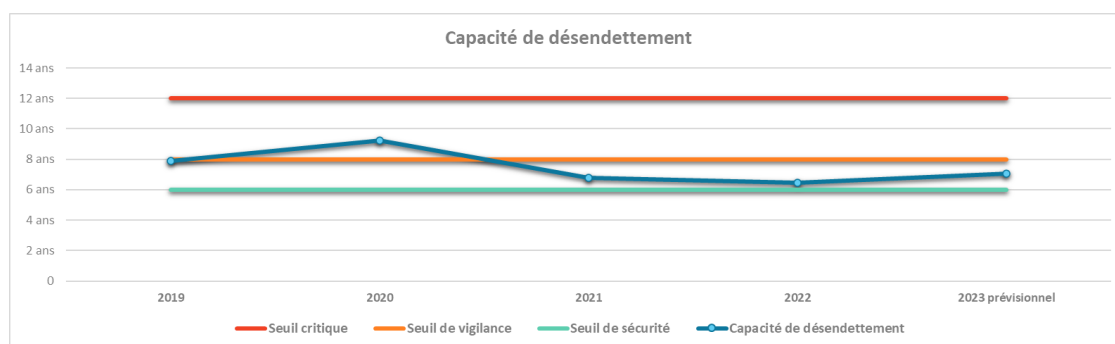


2. Un mouvement d'inflexion de l'endettement

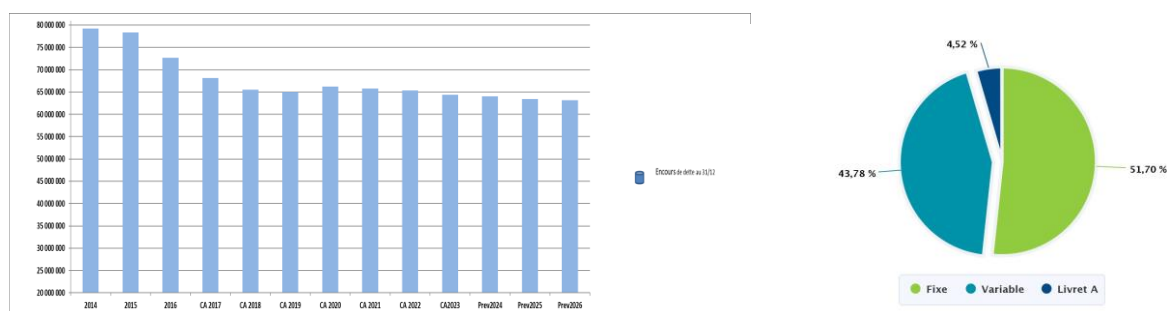
L'endettement de la Ville de Thionville a diminué de manière importante au cours du précédent mandat passant de quasi 80 M€ à moins de 65 M€ en 2019. Ce désendettement a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de regagner la confiance des prêteurs.

Ce désendettement était rendu indispensable, du fait de la situation financière critique de la Ville. La capacité de désendettement est passée de plus de 15 ans en 2014 à 7 ans en 2023.

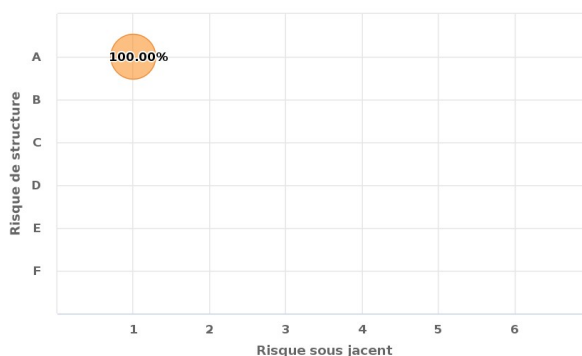
Fin 2020, l'encours s'est redressé du fait de la mobilisation de l'emprunt COVID à 66,2 M€. Il diminuera chaque année légèrement, pour retrouver à la fin du mandat un encours purgé de l'emprunt pris pour faire face à la crise sanitaire avec un objectif d'endettement de 63 M€, soit près de 17M€ de désendettement en 12 ans.



La dette consolidée de la Ville de Thionville sera constituée à fin 2023 de 34 emprunts répartis auprès de 12 établissements prêteurs. Le taux moyen est de 3.25 % (contre 1,73 % en 2022). Ceci s'explique par la répartition de notre dette à 56 % à taux variable (y compris les emprunts indexés sur le livret A) et 44 % à taux fixe. Cette répartition montre un bon équilibre permettant de bénéficier des périodes favorables des baisses de taux et de maintenir plus de la moitié de l'endettement avec un taux fixe moyen de 1.97%.



La dette est en outre très saine, 100 % de l'encours étant classé sur la charte « Gissler » en A1, zone considérée comme la moins risquée et composée de taux fixes ou variables simples.



B – Les Budget Annexes

1. Le budget du Centre Funéraire

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat disponible en fonctionnement de 1 136 453.84 €, dont 700 000 € a été affecté au financement du programme d'investissement. Ce résultat devrait être abondé en 2023. En effet, l'activité du Centre Funéraire poursuit son évolution et dégage un bénéfice annuel.

Visant l'objectif de la construction d'un nouvel équipement, des provisions pour travaux futurs ont été réalisés à hauteur de 1 338 600,00 €, ce qui permettra le démarrage des travaux. 205 000 € seront repris en 2022 et le solde en 2023. La construction du nouveau CFU suit l'autorisation de programme 2023-7 :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
7	Construction d'un nouveau crématorium	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	0,00 €
	2313	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	- €

Outre la provision constituée, le financement de cette opération nécessitera la souscription d'emprunts qui seront mobilisés au fur et à mesure de l'avancé de la construction. Le Centre Funéraire étant un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), la durée d'amortissement des emprunts sera en cohérence avec la durée d'amortissement de cette nouvelle construction fixée à 35 ans.

2. Le budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

Les travaux de viabilisation et d'aménagement ont commencé en 2017. La commercialisation des parcelles a permis le remboursement total, en 2022, de l'avance initiale consentie par la Ville. L'opération est en phase finale, l'ensemble des travaux est engagé, les derniers travaux notamment de voirie sont en cours de réalisation.

III. L'évolution des ressources humaines

A. Effectifs de la Ville de Thionville

Au 31 octobre 2023, l'effectif de la Ville de Thionville est de 635 agents, contre 639 en 2022, sur emplois permanents, répartis comme suit :

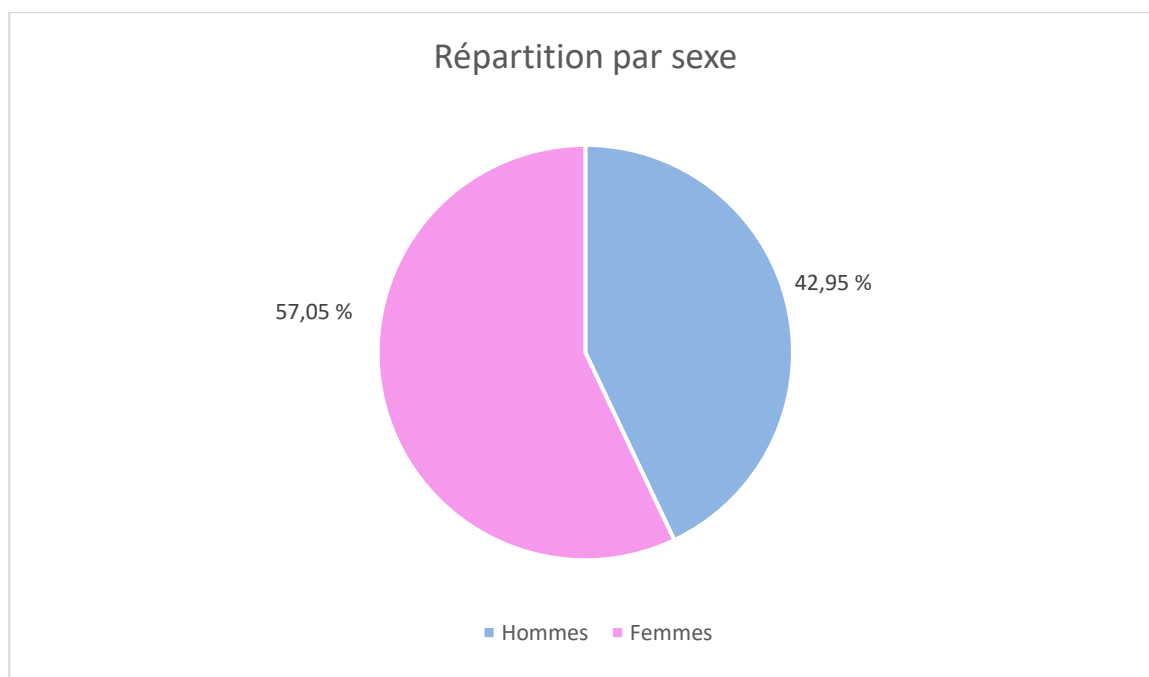
- Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 594 agents, soit 93,54 % de l'effectif ;
- Contractuels occupant un emploi permanent : 41 agents, soit 6,46 %.

Les salariés de droit privés (apprentis et contrats aidés) et emplois non permanents représentent quant à eux 87 agents.

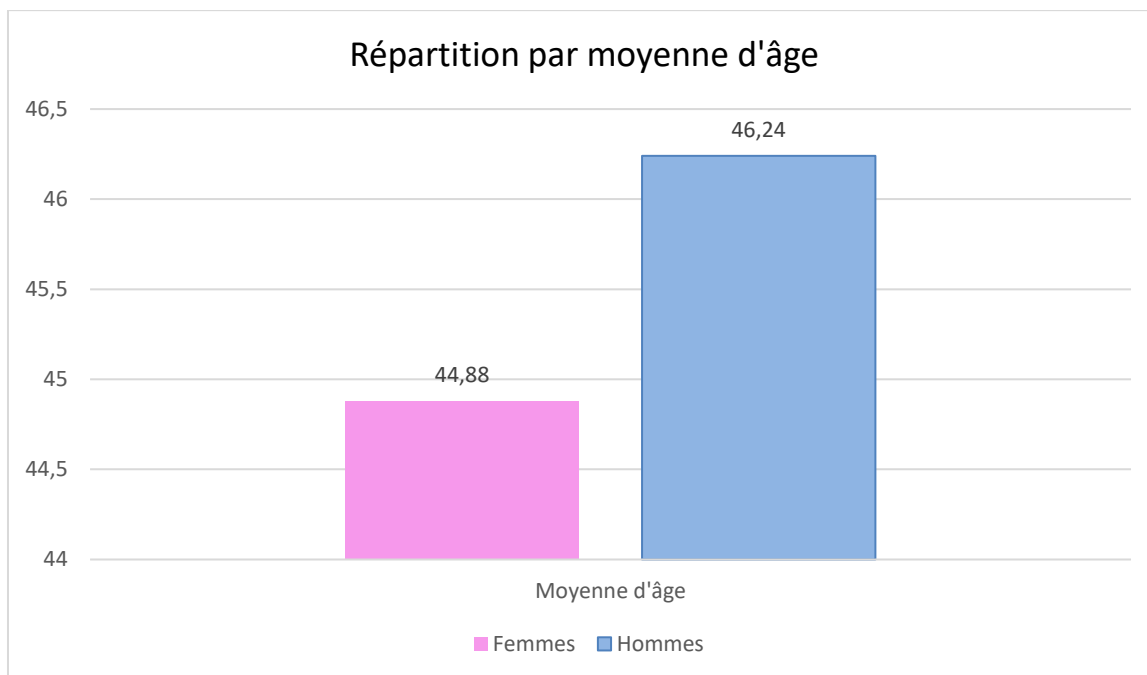
Les effectifs sont répartis au sein de cinq Pôles de compétence:

POLES	EFFECTIFS 31/10/2023
Pôle Citoyenneté	229
Pôle Culture, Jeunesse et Sports	152
Pôle Direction Générale des Services Techniques	207
Pôle Stratégie Urbaine et Numérique	17
Direction Générale des Services	117
	722

Il convient de noter une très légère variation des effectifs observée au titre de l'année 2023.

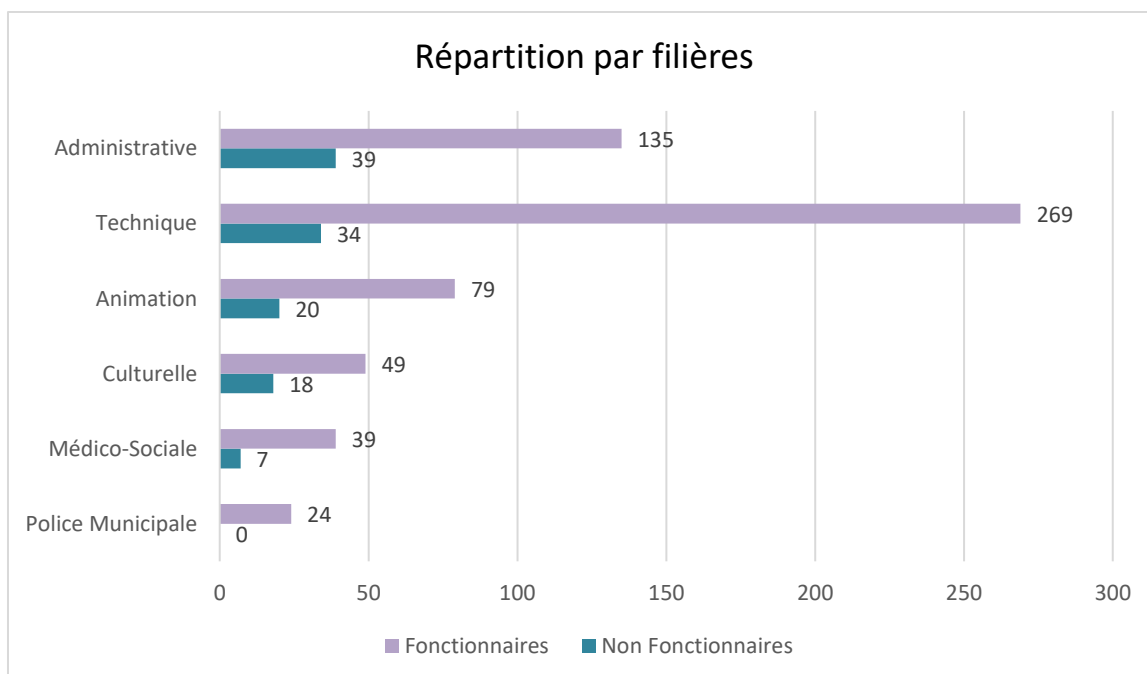


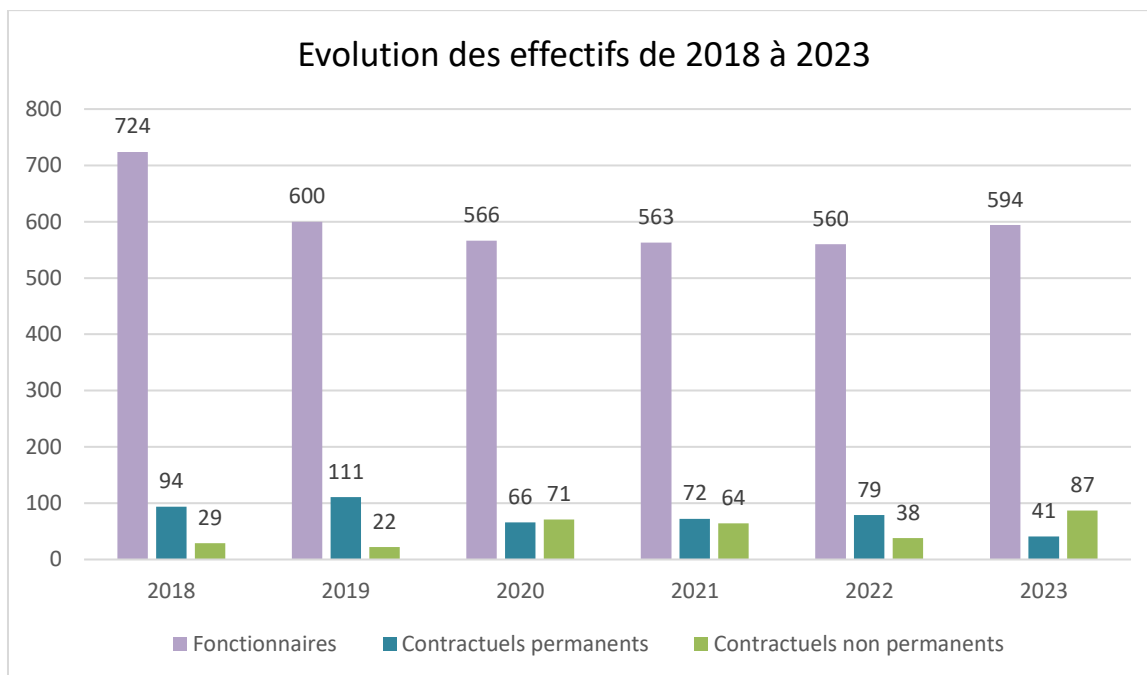
En comparaison à l'année 2022, la part d'hommes (42,69 % en 2022) augmente très légèrement, tandis que celle des femmes (57,31 % en 2022) connaît une légère diminution.



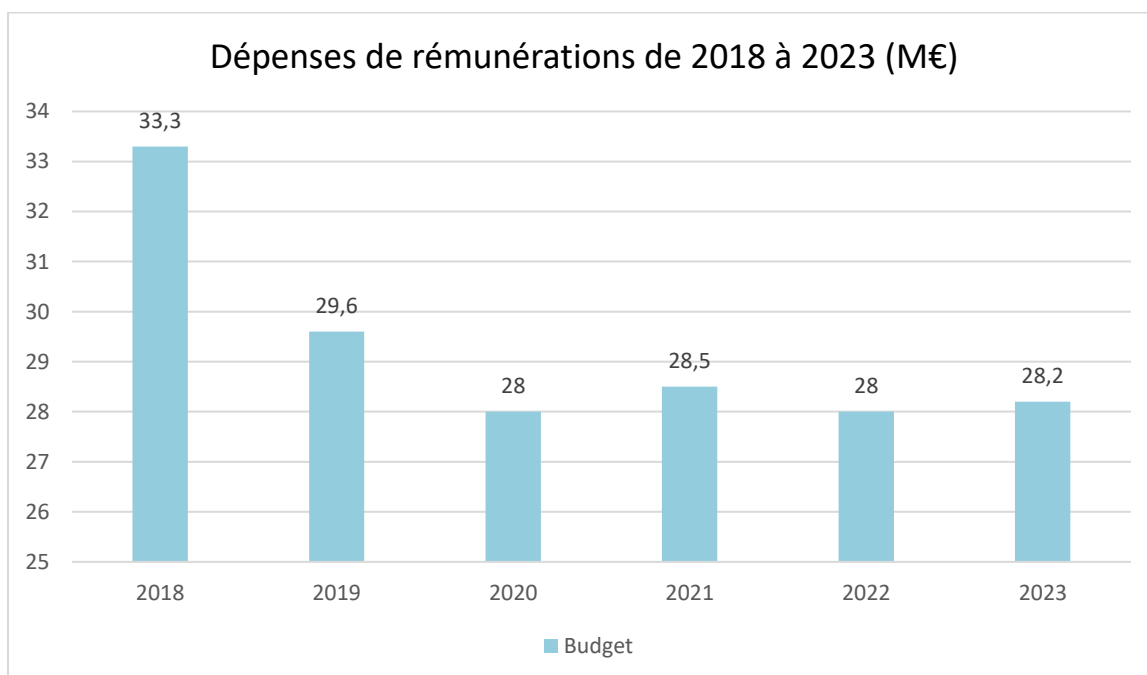
La moyenne d'âge masculine diminue légèrement (47,15 ans en 2022), tout comme celle des femmes (45,36 ans en 2022).

Enfin, la Ville de Thionville dispose d'un taux d'encadrement moyen, près de 165 agents relevant des catégories A et B, pour 557 agents de catégorie C. La répartition des effectifs par catégories demeure constante depuis 2017.





B. Les dépenses de personnel :

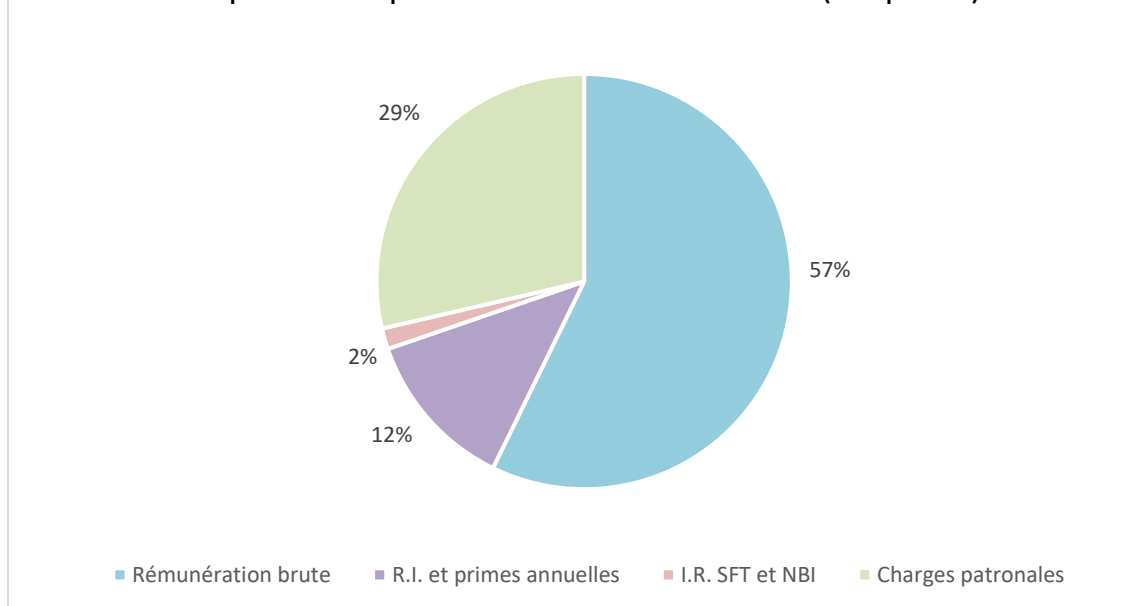


La maîtrise des dépenses de rémunération depuis 2014 correspond aux efforts entrepris par la collectivité et se trouve favorisée par les différents transferts de compétences opérés vers la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville ».

En outre, l'année 2023 est caractérisée par 18 départs en retraite (31 en 2022), les recrutements correspondants faisant l'objet d'une réflexion constructive (non remplacement systématique de l'ensemble des départs) et engendrant une certaine neutralisation du GVT.

La masse salariale 2023 de la Ville de Thionville a été budgétée à 28,2 millions d'Euros, répartis comme suit :

Dépenses de personnel réalisées en 2023 (chap.012)



C. La politique 2020-2026 menée en matière de ressources humaines :

Polyvalence, montée en compétence, mobilité interne et dialogue social : tels sont les maître-mots en matière de politique RH pour le mandat.

A ce titre, de nombreux outils de pilotage ou de dialogue ont déjà été mis en place depuis 2015, permettant de contenir la masse salariale tout en offrant des évolutions de missions et de postes aux agents de la collectivité.

Pour ce mandat, d'autres orientations viennent compléter le travail déjà mis en place :

- Mise en place du portail agent ;
- Développement d'Office 365 et de l'intranet collaboratif ;
- Mise en place des 1607h et évaluation après un an ;
- Création d'une cellule de reclassement pour les agents ;
- Plan triennal de formation 2022/2025 ;
- Cycle de formation managérial sur le management transversal ;
- Formation SST (sauveteurs secouristes au travail) de l'ensemble des agents ;
- Rédaction du projet d'administration comprenant un axe dédié au bien-être au travail et à la stratégie managériale ;
- Travail collaboratif mené en vue de l'évaluation et de la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les risques psycho-sociaux ;
- Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique issu d'un travail collaboratif impliquant l'ensemble des Directions ;
- Stabilité des effectifs et dépenses de personnel en 2023, malgré augmentation du point d'indice.

IV – Réalisations 2023 et Perspectives pour l'exercice 2024

A – Le Budget de la Ville

La préparation du budget 2024 poursuit le développement des politiques d'investissement à mener pour atteindre le cap « Thionville 2030 ».

7 projets emblématiques viseront ainsi à accompagner la croissance démographique de la ville et à améliorer la qualité de vie des riverains.

Afin de permettre la transformation de la ville de demain et financer ses projets, la Ville de Thionville devra maintenir une trajectoire de ses dépenses de fonctionnement à la baisse tout en maintenant un niveau de recettes de fonctionnement élevé.

1) Les OBJECTIFS FINANCIERS : un effort de stabilité des finances de la Ville dans un contexte encore inflationniste en 2024

Après les efforts importants entrepris sur le précédent mandat tant en termes de dépenses de fonctionnement que d'investissement (mutualisation des équipements, groupements de commandes ...), la Ville a pu retrouver une épargne nette positive. Ces axes d'efforts se sont stabilisés en 2019 à la fois sur les dépenses à caractère général et la masse salariale, malgré certaines contraintes inflationnistes.

Après les années COVID-19 compliquées, les années 2022 et 2023 sont marquées par un environnement inflationniste sans précédent dont la plus conséquente concerne les dépenses d'énergie.

Les efforts réalisés par la Ville les années précédentes devront en conséquence être poursuivis les prochaines années afin de maintenir une capacité d'autofinancement nette positive.

En outre, la Ville de Thionville a connu une baisse de sa dette de plus de 14,2 M€ entre 2014 et 2019 (-18 %), permettant de diminuer le capital restant dû de 79,2 M€ fin 2014, à moins de 65 M€ fin 2019 comme annoncé au début du mandat précédent.

Le désendettement reprend à compter de 2021, pour, entre autres, rembourser la dette COVID qui sera soldée en 2025. La ligne directrice est de ne pas emprunter plus que le montant du capital remboursé dans l'année. Le capital restant dû au 31/12/2024 sera stabilisé à hauteur de 64 M€ avec une projection d'en-cours de la dette à 63 M€ à l'horizon 2026.

La capacité de désendettement se stabilise à une durée de 7 ans à la fin 2023.

Aussi, du point de vue financier, l'équilibre doit s'apprécier selon une double logique :

- **Budgétaire, avec une épargne nette devant être positive pour chaque budget, et ce jusqu'à la fin du mandat ;**

Pierre angulaire du niveau d'investissement envisagé, l'épargne nette correspond, pour rappel, à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.

Cela suppose que les efforts de maintien du niveau des dépenses et de développement des recettes de fonctionnement se poursuivent.

Cet objectif est ainsi corrélé avec les dépenses d'investissement favorisant d'une part une réduction des coûts de fonctionnement, le développement urbain et l'habitat d'autre part et concourant à une transition écologique et un meilleur cadre de vie.

L'évolution de nos principaux postes budgétaires se traduira de la manière suivante :

Les charges de personnel :

En 2022, les charges de personnel ont représenté 58 % des dépenses de fonctionnement. Bien qu'une maîtrise doive être maintenue sur ce poste de dépenses, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023 entraîne nécessairement une augmentation de plusieurs centaines de milliers d'euros de la masse salariale. De plus, un effort sur une revalorisation du régime indemnitaire des agents a été nécessaire afin de s'aligner avec les régimes indemnitaires des autres collectivités, notamment la CAPFT, et attirer de nouveaux agents et leurs compétences. Cet effort se poursuivra sur les années à venir, l'évolution des dépenses de personnel et donc à envisager à la hausse sur les prochaines années, malgré les efforts de gestion qui se poursuivent.

Les charges à caractère général:

Soumises particulièrement à l'inflation et notamment à l'explosion du coût de l'énergie, ces dépenses devront pour autant être contenue dans le budget 2024. Les dépenses ont été plafonnée au niveau 2023, hors opération particulière. Le plan de sobriété énergétique mis en place en 2023 vise à limiter la consommation de ressources : fermeture ciblée de certains bâtiments à certaines périodes de l'année, rationalisation de l'usage des bureaux, mais aussi et surtout des investissements permettant une meilleure isolation et un pilotage plus fin des consommations permettront de limiter les coûts sur l'ensemble de l'année. Un nouveau marché a été signé début 2023 dans le cadre du contrat MATEC, des éléments de suivis des consommations sont en cours de développement avec EDF, la facturation 2023 est attendue d'ici la fin de l'année. Concernant les autres postes de dépenses, ils font l'objet d'une optimisation continue afin d'absorber les hausses de l'inflation.

Les charges de gestion courante :

Les subventions resteront globalement à un niveau stable sur le budget 2024.

Les charges financières :

Vu la remontée des taux constatée depuis fin 2022, les charges financières de la Ville ont largement augmenté en 2023. Les taux devraient encore être à un niveau élevé en 2024 même si un fléchissement est attendu dans le courant de l'année.

Des recettes de fonctionnement dynamiques grâce à une dynamique fiscale :

Avec la réforme de la taxe d'habitation, les communes conservent comme seule autonomie fiscale la taxe foncière.

Il n'est pas prévu d'augmenter son taux en 2024.

Les recettes de fiscalité de la ville devraient en effet connaître une double dynamique, déjà constatée ces 2 dernières années : la hausse des bases fiscales d'une part (estimée à 4% à ce jour pour 2024), dont bénéficie l'ensemble des communes, mais également un élargissement de l'assiette grâce à l'augmentation du nombre d'habitations et d'habitants dans la ville. La politique menée en termes d'habitat depuis plus de 7 ans trouve tout son sens, permettant ainsi à la ville de poursuivre sa logique de développement du service public et d'investissement structurant dans un contexte de crise inflationniste.

La mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de réduire la tension sur le logement a généré une recette non négligeable en 2023. Elle vise cependant à remettre sur le marché des biens aujourd'hui vides, et son niveau élevé ne devrait pas se pérenniser.

La baisse des dotations et participations de l'Etat qui a marqué le précédent mandat, se stabilise. En 2023, la DGF avait été abondé de 320 millions d'euros au bénéfice des communes, pour 2024, cet effort n'est pas reconduit. L'écêtement de la dotation forfaitaire est de nouveau actif, pour Thionville, il devrait être compensé par la dynamique de l'augmentation de la population. Globalement, dans l'attente des notifications, le montant perçu en 2023 sera reconduit pour les prévisions 2024.

Concernant les recettes du domaine, elles poursuivent leur retour à un niveau d'activité total. L'ouverture du parking silo gare est prévue pour le dernier trimestre 2024, et viendra abonder ces recettes.

- **Financière, avec une capacité de désendettement devant rester maîtrisée** après la dégradation de l'exercice 2020, l'évolution favorable en 2021 s'est confortée en 2022 puis 2023. La capacité de désendettement reste sous le seuil des 10 ans, dans l'optique de disposer d'une situation financière satisfaisante (environ 7 ans à fin 2023).

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, se situe entre 10 et 12 ans.

Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement proche de 6 à 7 années pour les Villes de même strate que Thionville. L'objectif pour Thionville est ainsi de maintenir une capacité de désendettement proche de 7-8 ans à horizon 2026, tout en poursuivant son effort d'investissement

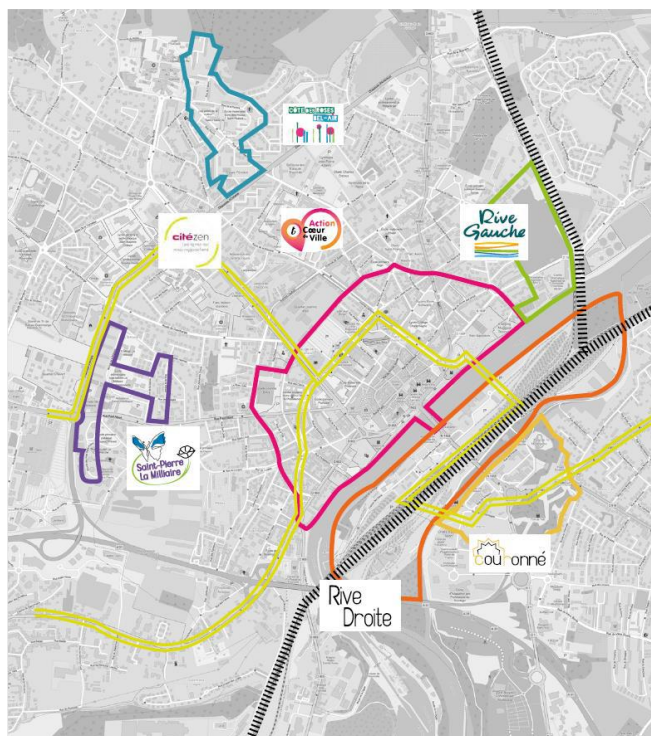
2) Un objectif politique : Thionville 2030, les réalisations 2023 et les perspectives 2024

Dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, les budgets se sont attachés à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services, leur accessibilité et le cadre de vie de Thionville. Les réalisations depuis 2022 et 2023 se sont inscrites dans le cadre de l'aménagement de la ville au défi de demain, s'articulant autour de 3 axes majeurs : la transition écologique, la transition numérique et l'aménagement de l'espace public. A la fin de l'année 2023, de nombreux investissements auront été réalisés :

- **La transformation urbaine de Thionville, au cœur de la transition écologique et numérique : Thionville 2030**

L'aménagement du territoire initié dès 2019 s'est poursuivi en 2023 afin d'inscrire pleinement la Ville de Thionville dans sa configuration du XXIème siècle. La ville de Thionville, qui atteint un niveau record d'investissement avec près de 28M€ de dépenses d'équipement inscrites au BP 2024, consacrera près de 16M€ à la réalisation des projets Thionville 2030.

La Maison des projets, qui ouvrira ses portes sur la place de la Liberté à la fin du mois de novembre, permettra à tous les Thionvillois de se renseigner et de participer à ce large projet municipal de Thionville 2030.



Thionville 2030, ce sont 7 grands projets structurants qui vont voir le jour à Thionville et qui s'attacheront à souligner l'attractivité de la ville dans les domaines suivants : habitat, économique, universitaire, sanitaire, sportif, culturel ou encore commercial.

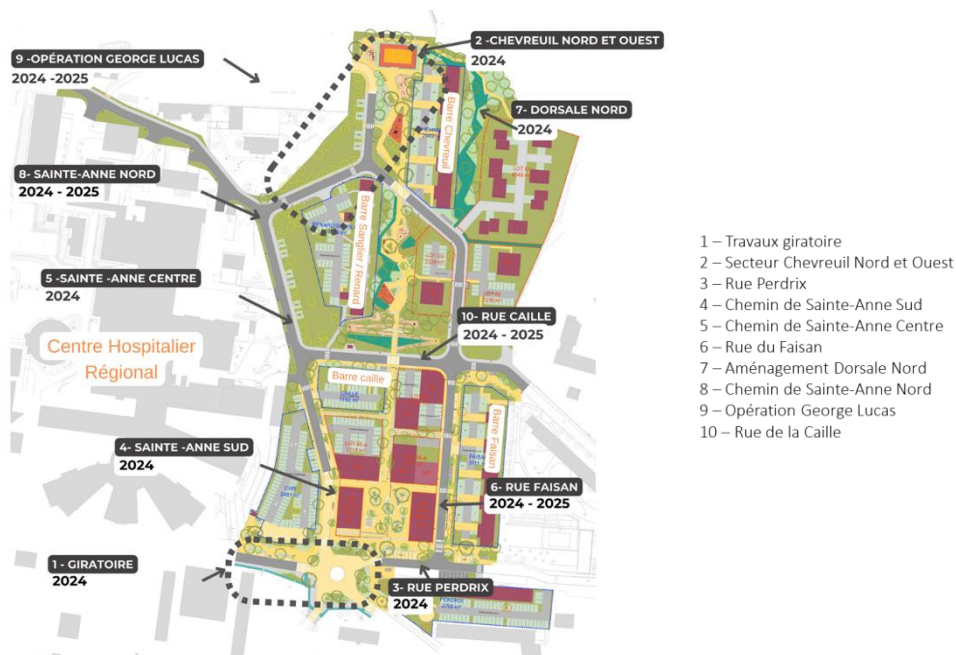
Ces 7 projets doivent répondre aux 5 enjeux fixés pour construire la Ville de demain :

- Adapter la Ville à sa nouvelle attractivité ;
- Inscrire la Ville au cœur de la transition écologique et numérique ;
- Offrir des solutions nouvelles de mobilité ;
- Poursuivre la redynamisation du centre-ville ;
- Placer la Moselle au cœur de Thionville ;

Côte des Roses Bel Air

En 2023, la Ville a accompagné les travaux réalisés sur l'actuel parking du CHR dans le cadre du dévoiement du chemin Saint Anne. La démolition de la tour Chevreuil et de la barre Bécasse (fin 2023), puis de la tour Bécasse et l'engagement des travaux d'aménagement de l'espace public marqueront l'année 2024.

En 2024, la ville investira près de 3,5M€ dans ce quartier, notamment dans le secteur Nord et dans l'aménagement des abords du giratoire et de la future place Saint-Anne.



Rive Gauche

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la Ville de Thionville a poursuivi en lien avec le concessionnaire, les études d'aménagement du site. Un accord de cession a été trouvé entre le concessionnaire Sodevam et Arcelor Mittal, ancien propriétaire d'une partie du site. Le défrichement a été réalisé en 2023, la dépollution a également démarré et se poursuivra tout au long de l'année 2024 permettant de laver les stigmates de l'industrie sur ce secteur en friche.

Parallèlement, les premières commercialisations des lots disponibles se réaliseront, à la suite de l'attribution des 3 premiers lots de construction par le jury municipal.

L'essentiel des dépenses concernant la Rive Gauche en 2024 se concentrera sur la réalisation des équipements publics.



Le programme de construction du nouveau NEST débutera par le lancement d'un concours d'un marché de performance, un budget 805 k€ y est consacré en 2024, le projet global est estimé à 17,5 millions d'euros HT.

L'école maternelle des Basses Terres sera également réhabilitée. Le projet prévoit la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures, l'isolation extérieure et intérieure avec une première tranche de travaux en 2024 pour 500 k€ pour une enveloppe globale de 1 200 k€ répartie sur 3 ans.

À la suite des études menées en 2023, la définition du projet d'implantation de la future Maison de la Solidarité et de la Citoyenneté permettra le lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2024, portée par le CCAS (près de 9M€ HT).

Rive Droite

De même, les premiers travaux et les études nécessaires ont été réalisés pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite. La ville investira en 2024 plus de 7,5M€ dans l'aménagement de ce secteur, notamment pour le parking silo.



L'acte de Vente en l'Etat du Futur Achèvement a été signé fin octobre 2022 pour la construction du premier parking silo (R+8) de 721 places dont 629 places publiques. La construction de cet ouvrage est étalée sur 3 ans pour un coût prévisionnel de 9 160 650 HT financé par le Grand-Duché du Luxembourg, la Région Grand Est et l'Etat français à hauteur de 75%, les 25% seront financés par la Ville de Thionville. Après un premier règlement de 2,8 M€ en 2023, le règlement de la 2^{ème} tranche ainsi que l'équipement intérieur sont prévus pour 5,9 M€ en 2024.

Après les concertations menées en 2023, la ZAC Rive Droite verra le jour par son dossier de création et par le choix de l'aménageur. Les études en lien notamment avec la SNCF, propriétaire d'une bonne partie du site, se poursuivront en parallèle. Aussi le rachat des Tours ICF se concrétisera en 2024.

Citezen : le Bus à Haut Niveau de Service

Pour 2024, la ville consacrera une partie de son budget dans l'accompagnement des travaux du BHNS ; le SMITU mettra en service les deux ponts nouveaux créés au-dessus des voies ferrées et de la Moselle.

Action Cœur de Ville

Pour le prochain budget, la ville consacrera près de 2M€ à la poursuite de son plan d'action.

En 2023, c'est évidemment le gymnase municipal et la salle Jean Burger qui représentent toujours le plus gros investissement. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, en lien avec l'ANAH, a permis les premières réalisations de réhabilitation de logement en 2022 sur le cœur de ville, et sera largement poursuivie par la suite. Parallèlement, la ville accompagne les grandes copropriétés (Concorde, Européen, Sainte Madeleine) dans leur démarche de réhabilitation.

L'office du commerce a trouvé son rythme de croisière et a permis une reconquête importante du centre-ville en matière d'activité, faisant chuter la vacance commerciale à environ 8% en fin d'année 2022, contre

plus de 22% en 2017. Enfin, les études sont lancées sur les îlots de chaleur urbains du centre-ville et le jardin éphémère a connu une large extension au cours de l'été.

Après plus de 5 ans de travaux, le gymnase Jean Burger sera terminé pour le printemps 2024, les derniers crédits impacteront le BP 2024.

La réfection de la façade et des menuiseries des bâtiments A et B de l'Hôtel de ville sera terminée pour cette fin d'année. La réfection des menuiseries se poursuivra pour les bâtiments D et E en 2024 pour un budget de 620 000 €.

Enfin sera lancé fin 2023 l'importante maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réaménagement du secteur Rue du Vieux Collège/Place Turenne/Rue du Manège afin de concevoir et planifier l'ensemble des travaux d'accès au cœur de ville depuis la place de la Liberté.

Le partenariat avec l'IUT sera bien entendu maintenu et développé, tout comme le soutien à l'office du commerce.

Des poumons verts amèneront des îlots de fraîcheur au centre-ville grâce à des actions telle que le permis de végétaliser en pied de façades, ainsi que l'aménagement de la placette devant le Beffroi et de l'îlot Nouviaire. De plus, 200k€ supplémentaires permettront de lutter contre les îlots de chaleur par un programme d'aménagement de l'espace public et de végétalisation.

Saint Pierre la Milliaire



Après la réhabilitation du city stade en 2023, le quartier Saint Pierre La Milliaire poursuit sa réhabilitation avec la transformation de la cour d'école du site Saint Pierre (150 k€) et la 1ere tranche de la réfection du gymnase Léo Lagrange (150 k€).



D'autre part, l'extension et rénovation du Centre Jacques Prévert a démarré en 2023, les marchés de travaux sont notifiés en fin d'année pour s'exécuter en 2024. Le budget global de cette opération est prévu pour un montant total de 1,5 million d'euros, et permettra au centre social de disposer d'un nouvel outil pour assurer l'ensemble de ses activités au cœur du quartier.

Parallèlement, Moselis a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de 5 des 6 tours présentes sur le quartier.

ZAC du Couronné



La ZAC du Couronné a été créée en 2023 par la CAPFT, et fait l'objet actuellement d'une prochaine attribution à un concessionnaire.

Pour le budget 2024 de la ville, la Ville reversera à la CAPFT un montant de 500 k€ pour l'aménagement de la zone dans le cadre de l'opération de cession d'un foncier communal rue Cormontaigne.

Parmi les autres grands projets urbains, le BP 2024 consacrera également des projets partenariaux :

- le PUP Manom, domaine du château, (600 k€) à l'entrée de la Ville,
- le PUP CRS 36 dont la signature est prévue pour cette fin d'année, avec l'acquisition des parcelles via l'EPFGE (1,95 M€) et la revente, si les sondages archéologiques ne révèlent rien de particuliers, afin de lancer l'aménagement de la zone.

- [La transition écologique](#)

Ambition phare pour la municipalité dans le cadre de ce mandat, la question de la transition écologique sera au cœur de tous les futurs investissements, tant dans les projets Thionville 2030 que pour l'ensemble des travaux réalisés par la ville. La ville s'appuiera également sur les travaux menés par le Comité de Transition écologique, en place depuis 2021.

En 2022 et 2023, une attention particulière a été apportée en matière de gestion du patrimoine végétal : développement de la gestion différenciée, hausse importante du budget en matière de travaux sylvicoles, mise en place de la première micro-forêt urbaine, première tranche d'investissement sur l'arrosage intelligent : piloté à distance et de manière automatisée, afin de réduire les consommations d'eau et d'adapter la fréquence au besoin des plantations. Les travaux sur l'arboretum du parc de Volkrange sont maintenant terminés. Cette politique de développement de l'arrosage automatisée et de micro-forêt sera largement poursuivie en 2024. Un diagnostic phytosanitaire des arbres d'alignement est également à l'ordre du jour. Les jardins familiaux feront également l'objet d'une étude complète et d'une réhabilitation, des récupérateurs d'eau seront installés. Pour 2024, la logique de gestion différenciée sera poursuivie.

D'autre part, la Cour d'école de la maternelle St Pierre et de la maternelle JJ Rousseau suivront, en 2024, le programme de transformation des cours d'écoles en cours résilientes. Ces projets sont soutenus financièrement par l'Agence de l'eau. En 2023, ont commencé les travaux dans les écoles de la Côte des Roses et des Semailles à Elange. Les travaux ont ainsi démarré aux vacances de la Toussaint.

Ensuite, c'est bien-sûr la question de la sobriété énergétique qui sera poursuivie en 2024.

Concernant l'éclairage public, les trames noires mises en place en 2022 ont été prolongées sur l'ensemble des quartiers de la ville. Le programme de modernisation de l'éclairage public par l'enfouissement des réseaux et la mise en place de LED se poursuit, un budget de 400 k€ annuel y est consacré. Parallèlement, une étude sur l'optimisation énergétique, en partenariat avec la Banque des territoires est menée. Pour ce qui est des bâtiments, le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville des bâtiments A et B s'achèvent en cette fin d'année, celui les bâtiments D et E se poursuivra sur 2024. L'isolation des combles du bâtiment D devrait être réalisée en 2023. En parallèle, les travaux menés dans les écoles se concentrent également sur cette problématique : la réfection de l'école Basse Terre est prévue sur les 3 prochaines années pour un budget estimé à 1,2 M€. Cette réfection comprend la réfection de la toiture et changement des menuiseries extérieures, puis l'isolation intérieure. La première tranche est fixée à 500 000 € en 2024.

Commencé en 2023, un budget sera consacré à l'équipement d'outils de pilotage des consommations : thermostat piloté à distance, horloge de coupure seront progressivement installés dans les différents bâtiments de la ville afin de limiter la consommation inutile de ressources. De même, des récupérateurs d'eau sont prévus autour de plusieurs bâtiments publics.

Le plan vélo se poursuit avec un crédit annuel de 100 000 €. Cette rénovation s'inscrit dans le plan de rénovation de 8 pistes cyclables existantes en optimisant le marquage au sol et la signalisation verticale. Les travaux entrepris ont pour objectif d'améliorer le fléchage, la signalisation des carrefours avec l'installation de feux si nécessaire.



Enfin, le projet CITEO, visant à équiper l'ensemble de l'espace public en bac de tri, a été développé en 2022 (parcs et écoles notamment) et sera déployé intégralement dans l'ensemble des salles, gymnases et stades de la ville se poursuit en 2024.

Le permis de végétaliser, permettant l'implication du plus grand nombre dans la végétalisation de la ville, sera mis en place de manière opérationnelle. De plus la lutte contre les îlots de chaleur du centre-ville sera poursuivie (200k€).

- [La transition numérique](#)

En 2023, la mutualisation du SIG avec la communauté d'agglomération a permis de développer l'outil en commun avec la CAPFT. Cet effort sera également poursuivi.

Le nouveau site internet de la ville est maintenant opérationnel, il a fait l'objet d'un développement d'une plateforme de démocratie participative, ainsi que d'outils innovants de gestion relation citoyen.

En 2023, le développement d'Office 365 ainsi que de la téléphonie mobile permet à l'administration de se doter d'outils désormais performant et de moderniser les échanges. Un budget nouveau en 2022 sera prolongé dans les prochaines années : celui de la cyber sécurité, dans la continuité de l'audit réalisé.

La municipalité continue également l'investissement annuel pour généraliser l'équipement des écoles en matériels numériques (Tableaux Blancs Interactifs et classes mobiles). Un crédit supplémentaire de 40 000 € a été accordé cette année pour l'acquisition d'ENI subventionnés dans le cadre du plan de relance. Cet effort sera poursuivi.

- [La prolongation de la politique de mise à niveau des équipements publics](#)

La Ville de Thionville entend également poursuivre son action en faveur de l'accueil des enfants thionvillois en matière scolaire et périscolaire.

Concernant le monde scolaire, outre les travaux habituellement réalisés pendant les congés scolaires d'un budget annuel de 130 k€ et outre les travaux réalisés dans le quartier St Pierre, l'école JJ Rousseau verra sa cour transformée et désimperméabilisée en 2024 avec un budget de 50 k€, un préau modulable sera également installé à l'école V. Hugo. Comme évoqué précédemment, l'école des Basses Terres sera intégralement réhabilitée entre 2024 et 2025.



Pour 2024, en plus des différents travaux prévus dans le cadre de la sobriété énergétique évoqués précédemment, par suite des études réalisées, le périscolaire de Volkrange fera l'objet d'un démarrage des travaux prévus sur 2 années pour un budget global de 2 053 k€ dont 1 500 k€ dès 2024.

Cette structure aura une capacité d'accueil de 150 enfants pour des activités de loisirs et la restauration scolaire.

Les subventions sollicitées pour ce projet atteignent 1 300 k€ auprès de 3 organismes principaux que sont la CAF, le FEDER et la Région.

Ce bâtiment sera situé rue du Donjon à Volkrange et sera conforme à la réglementation environnementale RE2020 (utilisation maximale du bois pour réduire l'impact carbone, utilisation de matériaux d'isolation en paille – filière locale –, utilisation de matériaux intérieur faiblement émissif – Bois – Caoutchouc et infiltration complète des eaux pluviales sur la parcelle). Sa date de mise en service prévisionnelle : la rentrée de septembre 2025.

Enfin, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 a été poursuivi le programme AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et la mise en conformité PMR au sein de plusieurs écoles et bâtiments. Il sera bien évidemment prolongé en 2024.

En 2023, La Ville a poursuivi son programme de grosses réparations de voirie. Il sera bien-sûr prolongé dans les mêmes proportions en 2024.

Le gros projet d'aménagement de l'entrée de ville Route de Metz commencé en 2023 se poursuivra en 2024.

Autre quartier, la 1ère phase des travaux de voirie destinés à la sécurisation de la traversée de Volkrange et l'enfouissement des réseaux est prévu pour 350 k€ en 2024. Ces travaux s'étaleront sur 2 exercices pour un budget global estimé à 700 k€.

Concernant le domaine du sport, d'autres sites bénéficieront d'un engagement financier sur le budget en 2024, comme la réfection des vestiaires sanitaires du Stade de Guentrange (250 k€) et la réhausse de sa clôture ; la remise en peinture des locaux de l'US Guentrange, le remplacement de la porte garage des vestiaires sur le site du stade Jeanne d'Arc et l'éclairage des stades.

L'année 2024 est marquée par le passage de la flamme olympique des JO2024 à Thionville. A cette occasion et en partenariat avec les clubs sportifs, une série de manifestations sportives sera organisée dont les mini-jeux qui se dérouleront en juin 2024. Pour célébrer ces cérémonies une vasque d'une valeur de 20 k€ sera achetée.

Enfin, c'est la dernière tranche de travaux du gymnase Jean Burger qui sera le plus gros investissement en matière sportive.

Conclusion

Avec un niveau record de 28M€ de dépenses d'équipement au stade du budget primitif 2024, la ville de Thionville réalisera l'ensemble des projets envisagés au début du mandat, malgré la crise COVID, l'explosion du coût de l'énergie et l'inflation galopante de cette dernière année.

Les résultats budgétaires sont conformes aux projections réalisées précédemment, et permettent de concrétiser les ambitions de Thionville 2030 (16M€). La maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors budget de l'énergie, et la dynamique importante des recettes de la ville permettent à la fois de financer la politique sociale de la ville vis-à-vis de ses agents pour garantir un haut niveau de service public et de réaliser les transformations urbaines et écologiques nécessaires au regard de l'attractivité du territoire.

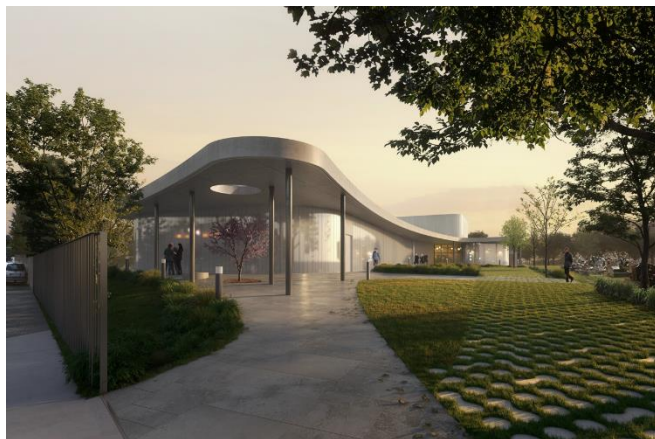
La recherche de soutien financier auprès de nos partenaires permet de financer cette mutation et de prolonger l'effort de désendettement entamé il y a près de 10 ans, sans toucher cette année encore à la fiscalité.

Le budget primitif 2024 laisse donc apparaître à la fois la concrétisation des ambitions d'équipement et la dimension particulièrement saine du budget de la ville, avant même la reprise du résultat de l'exercice 2023.

Un haut niveau d'investissement, une transition écologique et énergétique accélérée, une qualité toujours grandissante du service public local, une gestion vertueuse du désendettement et une stabilité fiscale ; voilà les grandes orientations de ce budget 2024.

B – Les Budgets Annexes

a – Le Budget du Centre Funéraire



Les investissements envisagés en 2023 concernent essentiellement la construction du nouveau Centre Funéraire. Pour donner suite à la consultation lancée en 2022, l'équipe menée par l'entreprise IMPRESSA a été retenue, les travaux vont commencer.

N° AP	Libellé	Montant de l'AP HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
7	Construction d'un nouveau crématorium	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	0,00 €
	2313	8 410 434,00 €	371 000,00 €	3 500 000,00 €	4 539 434,00 €	- €

Les crédits de paiement 2024 de 3 500 000 € sont inscrits tels que proposés dans l'autorisation de programme. A l'étape du BP2024, un emprunt de 2 400 000 € est inscrit pour financer une partie des travaux. Cette inscription est susceptible d'évoluer au BS lors de la reprise des résultats.

b – Le Budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

L'opération est en cours d'achèvement, l'ensemble des travaux notamment de voirie est engagé, leur réalisation sera exécutée au plus tard courant 2024.